

14^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

Nos 111-112 févr.-mars 1983

Jean-Marie Piemme
**Radio-télévision,
le cas belge**

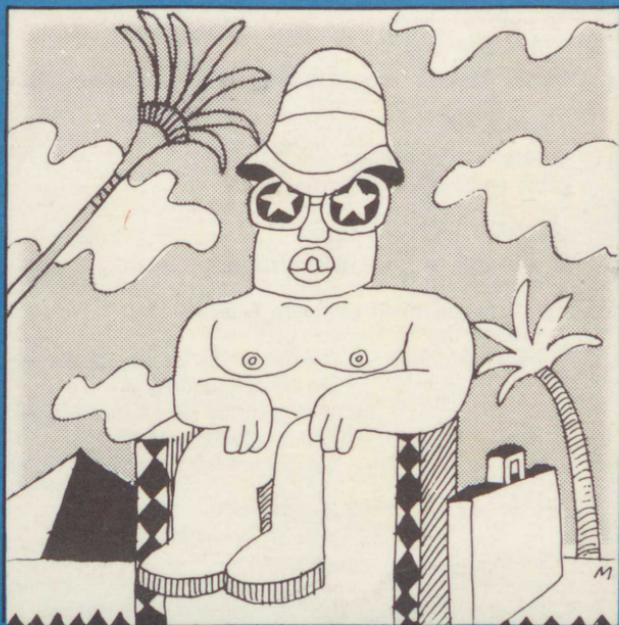
Roger Van Geen
**Faut-il brûler les
microprocesseurs ?**

Françoise Nice
Du CEPIC au PLC

Jacques Moins
**Notes sur
le Parti communiste
japonais**

Table ronde :

Quelle
COOPERATION
pour quel
DEVELOPPEMENT ?



**cahiers
marxistes**

Sommaire

Jean-Marie Piemme Monopole et/ou service public	p. 1
Roger Van Geen interviewé par Marc Rayet Faut-il brûler les micro-processeurs ?	p. 9
Anne Drumaux et Reiner Schlüter Réflexions en marge d'un congrès sur les entreprises alternatives	p. 15
Rosine Lewin Feluy, les Galeries Anspach et tous les autres	p. 21
Françoise Nice Explosion ou recomposition de la droite chrétienne musclée ?	p. 27
Table ronde Quelle coopération pour quel développement ?	p. 36
Jacques Moins Notes sur le Parti communiste japonais	p. 53
La chanson pour enfants grandit	61
A livres ouverts — L'aide de la Belgique aux pays en voie de développement	p. 62
— L'évolution de la pensée scientifique, par L. de Brückère	p. 63
— La correspondance de C. Malva	p. 65
En revues : — Revue nouvelle	p. 67
— Bulletin de la FAR	p. 68
— Socialisme	p. 69

Couverture : deux dessins de Philippe Moins.

Reproduction d'œuvres de Fernand Léger : pp. 8 - 20 - 30.

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude Renard, Christian Vandermotten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

JEAN-MARIE PIEMME
Ateliers des arts

Monopole et/ou service public : le cas belge

Dans l'évolution inéluctable et récente du monde technologique, et principalement dans celui des technologies de communications audiovisuelles, la Belgique fait signe à l'observateur par une caractéristique majeure : c'est un pays de fiction. La loi belge, ancienne déjà, concède aux organismes de radio-télévision du pays un statut de monopole. Seule la BRT et la RTBF sont habilitées à pourvoir le pays en images. Or, s'il advient que vous branchiez votre téléviseur à Bruxelles, à Liège ou à Gand, vous aurez, moyennant conditions, la possibilité de regarder tout autre chose que la programmation belge. Programmes français, programmes allemands, programmes hollandais, programmes anglais parfois, sans oublier RTL, seront au rendez-vous, apportés à domicile par un réseau de câbles extrêmement dense.

L'implantation du câble en Belgique a commencé dès les années soixante et a connu une phase de plein développement pendant les années soixante-dix (1). Bien que cette technologie nouvelle ait amené aux Belges la possibilité de regarder d'autres programmes que ceux issus de leurs organismes nationaux, la télédistribution n'est pourtant pas en contradiction avec la loi belge : rien en effet n'interdit de transporter des images d'un point à l'autre du pays. Ce qui est interdit, c'est d'émettre à partir du territoire belge, mais le fait de véhiculer ce qui est déjà là n'est pas, en principe, un acte répréhensible. C'est pourquoi, une chaîne comme RTL qui fonctionne avec des capitaux à majorité belge est allée s'installer à Luxembourg. Dans le double mouvement d'expropriation du centre d'émission et de rapatriement des images via la télé-distribution, la Belgique dispose ainsi d'une chaîne privée officieuse. Le monopole belge n'est donc pas seulement battu en brèche par les

(1) Voir Jean-Pierre PIEMME, « La télédistribution », Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP) n° 836, le 20 avril 1979.

autres télévisions de statut public dont les pays voisins disposent, il est encore contourné en ce qui constitue l'instrument privilégié de garantie d'une conception de la communication comme service public.

Du fait du câble, le monopole belge s'est trouvé en concurrence soit avec des télévisions nationales, qui ont elles aussi mission de service public mais dont les moyens financiers sont infiniment plus considérables que ceux accordés par l'Etat belge à la RTB/BRT, soit avec un modèle de télévision privée basé essentiellement sur la publicité et sur la course à l'audience. Cet état de concurrence est issu à la fois d'un apport technologique (le câble) et d'une volonté commerciale d'exploiter (rappelons ici que les sociétés de distribution de Belgique sont des entreprises privées ou des intercommunales dominées par les grandes entreprises d'électricité et que, à quelques exceptions près, c'est la dynamique commerciale qui a prévalu : ainsi on a pu voir des intercommunales à majorité socialiste accepter de laisser passer la publicité sur le câble alors que la doctrine officielle du parti était de la refuser pour la BRT/RTB).

Il serait donc hautement erroné de voir dans la « fiction » belge le simple résultat d'une poussée technologique. Beaucoup en effet souhaiteraient laisser croire à une évolution quasi naturelle des choses qui amènerait une situation communicationnelle nouvelle et demanderait, conséquemment, des solutions appropriées. Mais il faut dire que si la situation technologique est effectivement neuve, elle s'insère néanmoins dans le tissu social tel qu'il est structuré dans la crise actuelle du capitalisme. Le développement du câble en Belgique n'a pas simplement constitué un défi à une organisation ancienne de la communication, il a encore servi de support à une offensive politico-idéologique menée contre l'existence du monopole et, par-delà, contre une conception de la communication comme service public.

L'intérêt de la fiction belge n'est cependant pas purement local. A beaucoup d'égards, en effet, la Belgique dans son développement communicationnel contradictoire a fait et fait encore figure de pays modèle. Dans le boom technologique actuel, le câble n'est qu'une composante parmi d'autres. L'effet conjoint de la crise économique mondiale et ses tentatives de restructuration à travers l'industrie de l'information (2) sous les formes les plus variées amènera très prochainement une situation à la belge dans bien d'autres points du globe. Ce que le câble a produit en Belgique, le satellite pourrait le produire dans d'autres pays : ainsi vont devenir fictives toutes les situations de monopole et, conséquemment, la notion de service public demande d'urgence de nouvelles définitions.

Naguère la notion de monopole était indissociable de celle de service public. En garantissant le premier, on prétendait donner corps aux exigences du second. L'un était l'instrument de l'autre, son passage obligé, sa garantie. En dotant la communication audiovisuelle de moyens (estimés) appropriés et en lui concédant un territoire non divisé par la concurrence, l'Etat semblait ainsi remplir sa mission de salubrité

(2) Sur la notion d'industrie de l'information voir Armand MATTELART et Jean-Marie PIEMME, « 23 repères pour un débat politique sur la communication », *Critique politique* n° 10, décembre 1981, pp. 45 à 57; et *Télévision : enjeux sans frontière*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980.

publique. Fidèle à la fiction qu'il développe volontiers sur lui-même, il se portait garant du respect de l'intérêt général contre les intérêts particuliers (commerciaux ou propagandistes). Il est vrai que, dans un passé pas trop lointain de la communication, on imaginait mal que celle-ci pourrait être une formidable source de profit. Comme l'école ou la poste, la communication appartenait aux secteurs dits non rentables, et il était préférable de la laisser à la charge de la collectivité. Depuis, les choses ont bien changé et de tolérable qu'il était, ce monopole si peu lucratif est devenu totalement inacceptable pour tous ceux qui caressent le capitalisme dans le sens du poil.

D'un autre côté cependant, l'existence du monopole est aussi l'indice de la présence dans le corps social de forces sociales promptes à envisager la communication comme un vecteur possible de transformations de la société. Pour celles-ci la communication ne doit pas s'évaluer à l'aune d'un marché qu'il s'agirait de rentabiliser à tout prix mais se développer comme un instrument de modifications idéologico-culturelles. Le mythe de la télévision comme moyen populaire d'éducation, comme outil potentiel pour rattrapper le handicap culturel issu de la division de la société en classes, bref l'utopie de la télévision comme école ultime fut suffisamment forte au sein des consciences progressistes pour que celles-ci veillent à préserver jalousement l'intégrité du monopole. Défendre ce dernier fut une constante des diverses gauches. On ne peut certainement pas dire qu'elles aient eu tort. Même si la question du pouvoir et de la reproduction sociale ne peut être identifiée à la forme institutionnelle et juridique de la communication, il reste qu'une situation de monopole comme celle qu'a connue la Belgique avant la concurrence du câble et même pendant celle-ci a été propice à la constitution d'une information pas trop réductrice : celle-ci a fait passer un souci du réel et une prise au sérieux du spectateur avant les aboyants dictats des sondages d'audience. La situation de monopole n'a évidemment pas aboli les rapports de force au sein de l'appareil communicationnel et, d'être sans concurrence et sous statut de service public n'a pas empêché la RTBF de jouer parfois le jeu d'une télévision de la majorité silencieuse. Il reste que dans le cadre du monopole, le pire n'a jamais été atteint.

Il est indéniable que la politique du monopole et le souci de le défendre ont constitué des attitudes cohérentes et efficaces dans la préservation et le développement de la communication comme service public. Mais aujourd'hui la réalité technologique est bien différente. Sauf à être complètement paranoïaque, il est difficile de soutenir que rien n'a changé, et même si ce qui a changé et change encore apporte de l'eau au moulin de la vieille machine économique, il reste qu'un nouvel état de fait est défini où le monopole représente autant une entrave qu'une protection.

Pour comprendre ce retournement, il faut briser l'équivalence qui s'est établie au fil du temps entre le monopole et le service public et accepter de voir dans le premier une forme historique du second. On ne devrait plus, en effet, cautionner l'opinion trop répandue, selon laquelle la défense du monopole et du service public sont une seule et même chose. D'une part, il est trop facile de citer maintes situations où une télévision de statut public mène sous le couvert du monopole une dyna-

mique très voisine de celle de la télévision commerciale (c'était par exemple le cas de la télévision française sous Giscard d'Estaing). D'autre part, il apparaît de plus en plus qu'identifier le service public au monopole revient à éviter d'aller à l'essentiel. Se battre pour une défense inconditionnelle du monopole et en faire le tout d'une politique de la communication conduit à entraver une action offensive et dynamique de la gauche en matière de communication. Défendre le monopole c'était une stratégie estimable, mais il aurait été plus estimable encore de chercher à anticiper sur l'avenir, de ne pas une fois de plus laisser l'initiative à la dynamique libérale. Avec une volonté de préserver ce qui est acquis, aussi louable que soit ce souci, on ne peut guère envisager la programmation du futur. On se comporte en gestionnaire imprévoyant d'un bien qu'on fige, aveugle aux mille mouvances du réel.

L'état actuel des mutations technologiques et les défis politiques y afférents trouvent une gauche relativement impréparée, qui s'appuie sur d'anciens réflexes sans trop chercher à savoir dans quelle mesure ils sont encore adéquats au réel. Le moins qu'on puisse dire, en ce qui concerne la Belgique, c'est combien le mouvement progressiste se trouve démuné face à l'ampleur du phénomène nouveau.

La réflexion sur la communication — il faudrait dire les communications — reste dans le meilleur des cas l'apanage de personnalités particulières ou de petits groupes qui, très souvent, n'arrivent qu'avec peine à se faire entendre de leur propre mouvement. Cette surdité n'est pas l'effet du hasard. Elle traduit bien l'état d'impréparation de consciences travaillées journallement par un gigantesque empirisme où la gestion à très court terme du patrimoine a depuis longtemps remplacé le souci réel de l'alternative. Elle traduit aussi, hélas, le souci d'une quiétude corporatiste à l'intérieur des sphères politiques et syndicales tant il est vrai que toute réflexion en profondeur sur les implications de la communication risque toujours de faire tache d'huile et par ce biais, de mettre en cause des situations lourdement acquises. A gauche comme à droite, il est toujours extrêmement difficile d'obtenir des gens qu'ils scient la branche sur laquelle ils sont confortablement assis.

Le monopole est un peu devenu l'arbre qui cache la forêt. Sous le couvert de sa défense, se logent des confort inadmissibles, des bureaucraties insidieuses, des cécités autosatisfaites et bien moins de ligne doctrinale qu'on voudrait le faire croire. Cette critique, pour sévère qu'elle soit, ne devrait cependant autoriser personne à croire qu'il s'agit d'un prêche déguisé pour l'instauration d'un modèle commercial de la communication. Beaucoup, en effet, toujours prêts à faire flèche de tous bois pour éviter de se poser de bonnes questions, considèrent souvent que la moindre critique du monopole équivaut purement et simplement à une apologie du système libéral commercial.

« Etes-vous idéaliste, objecte-t-on, au point de ne pas voir qu'un retour à une "liberté de communication" revient à tuer le service public ? Regardez donc la situation italienne, voyez le raz-de-marée marchand. Oui, le monopole a peut-être quelques inconvénients, mais il représente néanmoins le moindre mal et tout compte fait une bonne garantie. Plutôt que de le mettre en cause, mieux vaut continuer à se battre pour qu'il obtienne enfin les moyens de ses fins et qu'ainsi, bien

épaulé financièrement, il puisse pleinement jouer sa mission auprès du service public. »

Il fut un temps dans l'histoire où lorsqu'on menait la guerre ou lorsqu'on avait à la subir, l'important était de détenir la plus redoutable forteresse possible, un de ces gigantesques bâtiments bien faits pour abriter les amis et jeter l'effroi chez les ennemis. Puis l'évolution technologique aidant, il advint qu'un jour cela n'eut plus de sens de défendre le château : la guerre se faisait par d'autres moyens, selon d'autres stratégies, avec d'autres objectifs. Ceux qui sont les inconditionnels du monopole se mettent mutatis mutandis dans cette inconfortable situation-là : ils sont une guerre en retard. Plutôt que de s'accrocher à une forme historiquement datée de la communication, ne conviendrait-il pas de revenir à l'essentiel et de voir comment créer autour de lui non un rempart nouveau mais une dynamique d'expansion. L'essentiel : je veux dire le service public. Qu'il soit fondamental de maintenir la vitalité de cette notion face aux appétits mercantiles voilà qui me paraît évident. C'est en effet une chose de dire que le monopole ne doit plus exister et c'en est une autre de se demander aujourd'hui quelles sont les formes les plus appropriées pour potentialiser l'idée d'un service public de la communication. La question qui devrait agiter nos débats est la suivante : existe-t-il une possibilité d'alternative au monopole qui maintienne l'acquis du service public et permette de développer cette notion dans ses ultimes possibilités ?

La question mérite sérieusement d'être envisagée dans un pays où la concurrence extérieure amène la RTBF à se battre sur le terrain du divertissement avec des moyens incomparablement inférieurs à ceux qu'il faudrait pour mener correctement la bataille. L'accroissement d'offre d'images par le monde, joint à l'exigüité du budget de la RTBF autorisent tous les doutes quant à la réelle capacité de cet organisme à maintenir à la fois une ligne de service public et à relever le défi concurrentiel des télévisions de divertissement. Plutôt que de résister sur tous les fronts à la fois, ne conviendrait-il pas de s'en tenir à une seule idée du service public et de produire sur ce terrain spécifique un produit de haute qualité à la fois dans la facture et dans la diversité ? Lorsque la dynamique du marché amène dans un pays la pire médiocrité et que le respect de la démocratie interdit le recours aux censures brutales, ne convient-il pas de potentialiser au maximum la production de produits non médiocres que de se lancer dans une concurrence dont on n'a pas de surcroît les moyens ?

Potentialiser une production de produits hauts de gamme répondant aux objectifs de service public : une alternative peut prendre corps à partir de ce programme. Mais elle implique un maximum d'ouverture sur les producteurs potentiels où ils se trouvent. En s'enfermant sur elle-même, la RTBF risque en effet de ne rencontrer que ce qu'elle connaît et que ce qu'on connaît : parfois le pire, parfois le meilleur. Ce qui est en tout cas vrai, c'est qu'en dehors de la RTBF dorment des forces inemployées qu'il conviendrait de mobiliser. Ouverture au privé donc ? Oui, mais selon un certain modèle. Remarquons tout d'abord que pour une très large partie de son secteur divertissement, la RTBF est déjà dépendante du privé et d'un privé strictement commercial. Or, tout comme il n'y a plus intérêt aujourd'hui à identifier le monopole et le ser-

vice public, il ne convient plus non plus de tenir le privé et le commercial pour une seule et même chose. Il existe en Belgique nombre d'entreprises privées qui ne fonctionnent pas au critère commercial directement : les entreprises théâtrales par exemple. On peut se demander s'il n'y a pas dans cette situation matière à réflexion. On pourrait en effet imaginer qu'au travers d'une série de décisions de politique culturelle des groupes producteurs indépendants soient stimulés et soutenus. Que sur base d'un programme défini, ils puissent recevoir les moyens de leur fin et constituer ainsi une production indépendante de qualité répondant à des objectifs définis au sein d'une politique culturelle cohérente. Ainsi, relayé par la RTBF, jouant ici le rôle de diffuseur, une diversité et une qualité de la production seraient assurées. Est-ce que cette proposition est éloignée du mouvement qui a abouti à la création des télévisions communautaires ? Tout indique, en effet, que si l'effort budgétaire avait été conséquent, celles-ci seraient aujourd'hui à même de jouer partiellement ce rôle. Au reste, certaines TVC plus fortunées que d'autres y aspirent et non sans raison. Ce qui est possible avec les TVC ne l'est-il pas davantage encore dans le domaine de la création ? Une politique réelle de développement des ateliers de production (leur budget est aujourd'hui injurieusement dérisoire) ne pourrait-elle aller dans ce sens ? Il en va de même pour le travail en vidéo : la nouveauté et la qualité est rarement venue des grandes maisons mères mais plutôt de ces zones de marginalité.

Emergeant à une production indépendante organisée au sein d'une politique culturelle déterminée, la RTBF fonctionnerait ainsi comme chaîne de diffusion. Mais, dégagée du souci de tout faire, d'être tributaire pour ses achats du seul marché international, elle pourrait encore spécifier sa production propre décidant de ne plus fournir qu'un certain nombre de productions pour lesquelles elle aurait à dégager des moyens humains et financiers adéquats. Plutôt que de pratiquer la fuite en avant dans la misère, elle pourrait ainsi produire moins mais mieux. On voit par là qu'il ne s'agit nullement de se passer de la RTBF mais de lui rendre une capacité réelle de dynamique en faisant d'elle le point névralgique d'un réseau qui la déborde.

Un tel déploiement ne saurait néanmoins être efficace qu'au prix d'un quadruple préalable :

1. Il serait évidemment indispensable qu'une politique culturelle minutieusement définie existât. En soi, cette exigence constituerait déjà pour la Belgique une sérieuse révolution. Certes, il se mène çà et là des opérations de politique culturelle, judicieuses selon les cas, mais en ce qui regarde la structure de l'audiovisuel aujourd'hui on ne peut guère considérer que les projets cohérents à long terme sont légion. Cela provient bien évidemment de la situation d'enlèvement politique où la Belgique s'immobilise depuis de nombreuses années. L'instabilité parlementaire, jointe à une lenteur bureaucratique incroyable et à un amour immodéré pour le rase-motte a entravé soigneusement toute tentative pour relever le cou et tenter de voir un peu plus loin que le bout de son nez.

2. Il faudrait prévoir une politique globale de subventionnement. L'actuelle structure budgétaire de l'Etat reflète mal l'importance que

prend aujourd'hui l'audiovisuel. Les vieilles divisions héritées du passé pèsent lourdement sur la prise de décision : que ce soit au niveau de la RTBF, du cinéma, des groupes vidéo ou des efforts consentis aux télévisions communautaires, on peut constater une sous-budgétarisation évidente. L'audiovisuel, quand certains secteurs ne sont pas pratiquement ignorés, est traité comme une simple composante culturelle parmi d'autres, très mal lotie, parce que tard venue dans les matières subventionnables. A l'heure où tout indique que l'audiovisuel et, par-delà celui-ci, l'industrie de l'information entendu à son sens le plus large, devient un moteur économique puissant et un vecteur culturel d'importance, la Belgique politique trouve dans la crise et dans le mot d'ordre d'économie les meilleures raisons pour entrer dans l'avenir les yeux fixés dans le rétroviseur.

3. Si l'on souhaite que le secteur audiovisuel soit un secteur dynamique et compétitif, si l'on souhaite lui assigner comme tâche fondamentale de résister aux phénomènes de colonisation culturelle qui menace l'Europe occidentale et la Belgique tout spécialement, il serait souhaitable de vivifier tous les secteurs où puisse advenir une certaine créativité. On ne peut espérer disposer d'un potentiel audiovisuel important dans un pays culturellement mort par ailleurs. La télévision ira toujours mal si le pays est sans maison d'édition, sans revue, si sa presse est faible, si son niveau de création en littérature, dans le théâtre, dans la musique, est réduit à néant par des politiques budgétaires malthusiennes.

4. Il faut enfin reviser de manière profonde la conception que l'on se fait du public. Il faut accepter notamment qu'il n'y a pas de public majoritaire mais qu'il y a une série de publics minoritaires. La croyance au plus large public possible n'a enfanté que la doctrine du « Least objectionable programme » dont on sait qu'elle est le plus court chemin pour atteindre la médiocrité. Qu'aucune catégorie de public ne soit exclue de la télévision, voilà qui me paraît important : il n'est nullement question que certaines catégories particulières viennent accaparer la quasi-totalité des programmes. Et que chaque catégorie puisse bénéficier de la qualité maximale, voilà qui me paraît tout aussi important. Comme le déclarait Godard : « Si Mauroy trouve que la télé française est mauvaise, qu'il se demande si elle ne serait pas meilleure si l'envie lui prenait de ne plus s'adresser à 40 millions de personnes ». L'idée d'une télévision qui parle également pour tous est une fiction égalitariste qui nie radicalement que la société n'est pas égalitaire et qui sous le couvert de cette dénégation, produit en fait une culture moyenne où rien de l'essentiel n'est atteint.



Une interview de ROGER VAN GEEN
par MARC RAYET

Faut-il brûler les microprocesseurs ?

Marc Rayet — *Comment se situent actuellement à votre sens les rapports entre le développement des forces productives d'une part, et d'autre part le développement des idées dans les domaines de la science et de la technologie ?*

Roger Van Geen — Lorsqu'on examine l'évolution de la technologie durant les deux derniers siècles on constate qu'il y a des moments où les innovations technologiques se présentent groupées, « en grappe », qui suivent une série de découvertes fondamentales. On constate aussi que ces regroupements se présentent avec une régularité de l'ordre de grandeur d'un demi-siècle, et qu'elles coïncident avec des moments de dépression économique. Nous avons connu une situation de ce genre aux environs des années trente, où de grands progrès technologiques ont été réalisés, marquant fortement les moyens de production, les rapports de production et de développement culturel. Il suffit de songer à l'automobile, l'aviation, l'électronique, les télécommunications. Actuellement, nous constatons — également dans un moment de crise et 50 ans après l'autre — qu'un certain nombre de découvertes scientifiques, relevant il y a quelques années encore de la recherche fondamentale et qui n'étaient d'ailleurs pas conçues comme pouvant avoir des développements technologiques, sont la base de possibles développements de technologies nouvelles. C'est le cas par exemple de la microélectronique, qui sort en droite ligne de la physique de l'état solide, de la biotechnologie issue en droite ligne de la biologie moléculaire et du décodage des structures de la matière vivante, du laser sorti en droite ligne de la connaissance approfondie de la mécanique quantique... De gros efforts sont entrepris pour valoriser ces découvertes et en faire la base de technologies nouvelles, technologies qui, si elles se

Roger Van Geen est professeur à la Vrije Universiteit Brussel, dont il a été recteur. Il préside actuellement le Conseil national de la politique scientifique.

Marc Rayet est chercheur scientifique et collaborateur des Cahiers marxistes.

développent, vont incontestablement constituer des sauts qualitatifs importants et influencer profondément les rapports de production, l'organisation du travail et tout le contexte économique, social et culturel dans lequel nous vivons. Ainsi, le développement de la microélectronique aura des conséquences considérables par exemple en matière de bureautique, sur les systèmes d'éducation, sur la production, sur l'emploi, sur le développement culturel.

Marc Rayet — *Vous avez souligné qu'il pouvait y avoir simultanéité entre situation de crise et essor technologique. Y a-t-il autre chose qu'un hasard chronologique ? Est-ce en raison de la crise qu'on se penche davantage sur certains projets ou ceux-ci résultent-ils surtout de recherches menées en période de boom ? S'agit-il d'un phénomène social ou est-il dû à la seule dynamique de la recherche ?*

Roger Van Geen — Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Les gens qui étudient les cycles longs dans l'économie ont des interprétations très différentes, quand il s'agit de discerner causes et effets. Pour ne pas entrer dans un débat encore en cours, je dirais que la réalité nous oblige à définir à ces moments-là une stratégie afin d'assurer cette valorisation technique, et afin de ne pas l'assurer n'importe comment. Car il est vrai qu'à ces moments, les moteurs de la société, c'est-à-dire les hommes, ont un impact relativement important sur leur destin. Si donc on fait le choix politique de vouloir construire l'avenir économique et social sur un développement de la connaissance, dans ce cas il faut se préoccuper de la relation crise-recherche. Le mouvement ouvrier, confronté à des problèmes extrêmement graves, doit se préoccuper d'une question comme celle-ci : est-ce que oui ou non l'accélération du transfert technologique des connaissances fondamentales vers la production industrielle doit être encouragée, doit être financée par les pouvoirs publics ? Et si oui, avec quelle forme de contrôle ouvrier ? Car enfin, je tiens à le répéter, la technologie n'est pas un but en soi, mais bien un moyen de réaliser le progrès social, économique, culturel.

Marc Rayet — *Le problème n'est évidemment pas nouveau. Aux débuts du capitalisme, il s'est trouvé au sein de la classe ouvrière naissante, des tendances visant à briser les machines. Va-t-on, faut-il brûler les microprocesseurs ? Et si non, le mouvement progressiste peut-il se donner les moyens d'une politique qui ne lui soit pas nuisible à court terme ? Faut-il nécessairement passer, pour développer une société, par les périodes extrêmement pénibles vécues aux siècles précédents ?*

Roger Van Geen — Vous faites allusion aux phénomènes de rejet de la technologie qui se font jour dans le mouvement ouvrier. Ils se présentent hier et aujourd'hui avec tout à la fois des différences et des similitudes. Des travailleurs se dressent contre des innovations technologiques qui, par les progrès de productivité qu'elles induisent, mettent gravement en cause l'emploi. On a vu ainsi sur les automates des banques et des pompes à essence des affichettes collées à l'initiative d'une centrale syndicale et qui proclamaient : « Cet appareil tue ». Il tue l'emploi. On connaît des cas de rejet collectif : les ouvriers de l'imprimerie du journal britannique « The Times » ont refusé des innovations technologiques qui bouleverseraient l'ordre de grandeur de l'emploi. Il s'agit donc, comme vous le dites, d'un vieux débat — un débat auquel Engels

et Marx ont répondu assez longuement, en concluant que le mouvement ouvrier n'a pas à entraver le développement des connaissances et du progrès.

Mais par rapport au passé, il y a des différences importantes. D'abord au niveau du changement qualitatif réel : la microélectronique exerce sur la productivité des effets multiplicateurs sans précédent. Par ailleurs, l'organisation internationale du capitalisme et du marché ne ressemble guère à ce qu'elle était, même en 1930. Actuellement, le rejet du progrès technologique n'a de sens que s'il s'accompagne d'une fermeture de frontières et d'une totale autarcie. A défaut de cette fermeture et de cette autarcie, les conséquences de la non-introduction des innovations technologiques peuvent être encore plus graves que celles qu'entraîne leur introduction. Il faut donc poser le problème des implications sociales de l'introduction des nouvelles technologies. Les introduire ? Oui, mais pas n'importe comment. Pas de manière anarchique ou incohérente, dans le seul but d'augmenter le profit — ou même d'augmenter l'emploi. Le problème est beaucoup plus vaste. Ce qui importe dès lors, c'est un accroissement considérable des recherches en sciences humaines, accroissement qui doit nécessairement accompagner l'introduction de nouvelles technologies. Je signale à cet égard que dans un avis émis à l'unanimité, le Conseil national de la politique scientifique a souhaité que 10 % des sommes mises à la disposition de la recherche par les pouvoirs publics soient consacrés à la recherche sociale. C'est en effet tout le cadre de vie, tout le cadre culturel qui peuvent être modifiés. Dès lors, si on veut maîtriser les conséquences du développement de la recherche scientifique, il faut viser à une recherche intégrée de sciences humaines et de développement technologique. Cela représente un changement qualitatif incontestable dans le développement de la recherche, changement qui prend diverses formes, mais qu'on retrouve comme une constante aussi bien dans les pays de l'Est que de l'Ouest.

Marc Rayet — *Cette recherche en sciences humaines n'est-elle pas à double tranchant ? Elle peut être utilisée en faveur d'une intégration plus poussée du capitalisme pour faciliter des restructurations économiques. Elle pourrait donc être perçue comme un danger pour le mouvement progressiste, alors qu'au contraire elle peut jouer un rôle de sauvegarde. Il me semble qu'actuellement, tant en Flandre qu'en Wallonie, les organisations syndicales s'efforcent de faire accueillir les nouvelles technologies à bras ouverts. Mais en même temps, il y a une tendance à rejeter la recherche fondamentale et il y a désaffection (mais y a-t-il jamais eu affection ?) à l'égard de l'institution universitaire. Comme si on voulait ignorer la nécessité d'un progrès homogène des connaissances.*

Roger Van Geen — Vous venez d'aborder trois problèmes distincts, que je vais reprendre un à un. Le premier, c'est que la révolution technique ne modifie pas l'existence d'une série de contradictions dans la société. L'introduction de technologies nouvelles peut avoir des effets heureux ou funestes, en fonction du rapport des forces. Toute l'histoire de l'humanité s'est déroulée ainsi; il ne faudrait surtout pas en déduire qu'il faut freiner ou stopper la recherche scientifique. Certains manifes-

tent des phénomènes de rejet à l'égard de l'énergie nucléaire; or ce qu'on fera de cette énergie est affaire de rapports de forces. Il est aussi faux de vouloir à tout prix tirer toutes les implications de l'énergie nucléaire sur tous les plans que de brûler en un gigantesque autodafé tout ce qui concerne la connaissance de l'atome. Il est évident que toute évolution conditionnée par le développement de la connaissance, passe par une lutte entre tendances très affirmées qui visent à dominer les conséquences de ce développement en fonction de buts et d'impératifs différents, selon les classes sociales. Deuxième problème : la situation aujourd'hui en Belgique. Il est en effet très frappant que le mouvement ouvrier tant en Flandre qu'en Wallonie se montre favorable à certains renouvellements technologiques, même s'il en marque parfois les limites et les dangers. Il est aussi frappant qu'aux divers niveaux du pouvoir exécutif, ceux qui sont chargés de la politique scientifique et de la rénovation technologique ont des liens avec le mouvement ouvrier. Il faut bien voir que nous avons accumulé en Belgique un retard technologique considérable. Le mouvement ouvrier en prend conscience : le temps des produits standard est révolu...

Marc Rayet — *L'engouement pour l'innovation technologique que l'on constate au sein du mouvement ouvrier est peut-être naïf. Mais n'est-il pas positif, par rapport à la traditionnelle méfiance ?*

Roger Van Geen — Oui, je le crois. Encore faut-il attirer l'attention de la classe ouvrière sur la signification de la recherche scientifique, sur la signification de programme social et de reconversion, sur le problème du recyclage, etc.

Enfin, votre troisième question concernait la recherche fondamentale. Je constate que dans les milieux les plus divers on s'interroge sur la recherche fondamentale, ou qu'au travers d'anecdotes on la décrit comme une chose inutile. S'ajoutent à cela les difficultés économiques et financières, en vertu desquelles on fixe des priorités au détriment de la recherche fondamentale. C'est très dangereux à terme. Je l'ai dit au début de notre entretien : les développements technologiques d'aujourd'hui relevaient hier de la recherche fondamentale. Sans grand risque de me tromper, j'ajoute que les recherches en cours dans de nombreux laboratoires en ce qui concerne l'optique, les particules élémentaires, la structure de la matière, en particulier de la matière organo-métallique, tout cela pourra avoir demain des implications technologiques du même ordre de grandeur que ce qui se produit aujourd'hui. Il est donc aberrant de stériliser le développement de la recherche fondamentale : l'avenir en dépend.

Mais il faut voir cela avec réalisme. Il y a des recherches fondamentales que l'on peut qualifier de recherches conjuguées au passé composé, et qu'on peut mettre en cause. Quand dans certains milieux on déclare qu'il faut **orienter** la recherche fondamentale, il faut s'entendre sur les mots. Si on vient l'orienter vers le processus de production, je dirais que c'est une erreur fondamentale. Si on veut concentrer les efforts sur un certain nombre de grands domaines, alors je dis oui.

Quant aux universités qui sont dans notre pays le centre de la recherche fondamentale, je constate que la politique budgétaire qui

leur est appliquée est aberrante. Notre pays a un taux extrêmement faible de recherche par rapport à son PNB. L'intervention des pouvoirs publics en matière d'innovation technologique est très faible. Il faut lutter pour imposer un changement d'ordre de grandeur dans l'effort de financement, de manière à nous rapprocher par exemple de la France, qui a décidé de construire son destin sur le développement de la recherche, y compris fondamentale. Ce serait une grave erreur de mettre en cause la recherche fondamentale. D'autant plus grave qu'au-delà du stock de connaissances qu'elle implique, elle a aussi un impact culturel.

Marc Rayet — *Cette fonction culturelle de la recherche ne constitue-t-elle pas un argument supplémentaire en faveur du développement belge — national ou régional — d'une institution universitaire appropriée ? On entend plaider pour l'abandon de la recherche fondamentale par la Belgique, puisqu'il s'agit d'un si petit pays et d'une si grosse dépense. Qu'en pensez-vous ?*

Roger Van Geen — Je tiens à m'insurger très vigoureusement contre ce type de plaidoyer, dont je perçois des échos tant dans le monde syndical que patronal. Il en existe d'ailleurs diverses variantes. Certains disent : le pays est petit, nous avons peu d'argent, supprimons nos universités et profitons plutôt de ce qui se fait dans les grands pays. D'autres opinent : la technologie, ça peut s'acheter — par brevets par exemple. Pas besoin donc de recherche chez nous, utilisons ces fonds pour la sécurité sociale...

Je m'inscris en faux contre ces tendances. La connaissance, la recherche scientifique, le développement culturel sont trois éléments indissociables d'un développement qui s'effectue à trois niveaux complémentaires — régional, suprarégional, international. C'est un leurre de croire qu'on pourra toujours acheter de la technologie : il arrivera un moment où les gens ne seront plus capables de comprendre ce qu'ils achèteraient, moins encore de le valoriser. Un effort national se justifie d'autant plus que la qualité de la recherche belge, de sa méthodologie, de ses structures est appréciée à l'étranger. Le vrai problème, c'est de trouver la volonté politique pour consacrer à la recherche les moyens nécessaires.

Il est important, à un moment où les problèmes d'autonomie régionale se posent un peu partout, de ne pas abandonner le niveau régional au profit des autres : ce qui importe, c'est l'articulation entre les trois niveaux.

Marc Rayet — *Une dernière question, si vous le permettez. N'y a-t-il rien à dire sur les liens assez particuliers qui en Belgique unissent financement public de la recherche et l'application de cette recherche au niveau industriel ?*

Roger Van Geen — Vous me donnez l'occasion de parler des travaux du Conseil national de la politique scientifique, qui me tiennent fort à cœur.

Dans le contexte économique que nous avons tenté de définir, il est évident que l'articulation entre recherche fondamentale et recherche appliquée et le rôle du financement public dans cette articulation

sont des choses importantes. Le CNPS y est très attentif. Pour rappel, le CNPS n'est pas un organisme qui distribue des crédits à la recherche : c'est un organe d'avis du gouvernement, destiné à éclairer le gouvernement, à informer l'opinion, à promouvoir la recherche scientifique. Ses composantes : les représentants du monde patronal, du monde syndical, des chercheurs, du management universitaire. Le CNPS a considéré comme essentiel et impérieux d'examiner les relations nouvelles qui s'établissent entre politique scientifique, politique industrielle, politique technologique et politique culturelle. Il termine une recommandation à ce sujet. Nous pourrions la commenter quand elle aura été approuvée et rendue publique.

Monsieur Lavez — Cette fonction culturelle de la recherche ne constitue-t-elle pas un argument supplémentaire en faveur du développement régional ou national — d'une institution universitaire comme la nôtre ? On entend parfois pour l'abandon de la recherche fondamentale par la Belgique, puisqu'il s'agit d'un petit pays et d'une si grande dépense. Qu'en pensez-vous ?

Monsieur Van Geen — Je tiens à m'insérer très vigoureusement contre ce type de plaidoyer, dont je perçois des échos tant dans le monde syndical que patronal. Il n'existe d'ailleurs diverses variantes. Certains disent : le pays est petit, nous avons peu d'argent, supposons nos universités et professions plutôt de ce qui se fait dans les grands pays. D'autres opinent : la technologie, ça peut s'acheter — par brevets par exemple. Pas besoin donc de recherche chez nous, utilisons ces fonds pour la sécurité sociale...

Je m'achète en fait contre ces tendances. La connaissance, la recherche scientifique, le développement culturel sont trois éléments indissociables d'un développement qui s'effectue à trois niveaux complémentaires — régional, suparégional, international. C'est un jeu de cercles qui pour toujours acheter de la technologie : il arrivera un moment où les gens ne seront plus capables de comprendre ce qu'ils achètent, moins encore de le valoriser. Un effort national de justification est donc la qualité de la recherche belge, de sa méthodologie, de ses structures est appréciée à l'étranger. Le vrai problème, c'est de trouver la volonté politique pour consacrer à la recherche les moyens nécessaires.

Il est intéressant à un moment où les problèmes d'autonomie régionale se posent un peu partout, de ne pas abandonner le niveau régional au profit des autres : ce qui importe, c'est l'articulation entre les trois niveaux.

Monsieur Lavez — Une dernière question, si vous le permettez. N'y a-t-il rien à dire sur les liens assez particuliers qui en Belgique unissent l'investissement public de la recherche et l'application de cette recherche au secteur industriel ?

Monsieur Van Geen — Vous me donnez l'occasion de parler des travaux du Conseil national de la politique scientifique, que me lient avec vous à ce sujet.

Il faut le contexte économique que nous avons fait de définir. Il est évident que l'articulation entre recherche fondamentale et recherche appliquée est le rôle du financement public dans cette articulation.

ANNE DRUMAUX
REINER SCHLÜTER

Réflexions en marge d'un congrès sur les entreprises alternatives

S'il est un thème qui se retrouve dans l'ensemble des travaux du congrès des économistes belges de langue française (*), c'est bien celui du consensus social à construire. Sans qu'il ait fait l'objet d'une commission ou de travaux particuliers, il apparaît en filigrance de beaucoup de discussions.

C'est peut-être ce caractère allusif, non explicité, qui a agacé le professeur Paul Löwenthal, de l'université catholique de Louvain (1). Il a écrit dans un article du « Rappel » que le congrès fut l'occasion d'un réflexe général de fuite intellectuelle et politique et que, tout compte fait, il n'y a pas de raison que le monde des économistes soit différent de la société « qui les fait vivre ». S'il n'a pas tort sur ce deuxième point, constatons quand même que c'est bien la moindre des choses. On ne voit pas pourquoi en effet, et au nom de quelle « science objective », les économistes devraient se substituer aux mécanismes de la vie sociale et économique. Et si en effet les conclusions du congrès ne furent pas « musclées », il n'en est pas moins vrai qu'à notre avis, l'intention en était souvent très claire.

LEITMOTIV : CONSENSUS

Ainsi, à propos des aspects internationaux de la crise sera-t-il dit lors de la séance plénière que la solution de sortie de crise ne peut se trouver qu'au niveau de l'Europe, mais qu'elle se posera dans chaque pays et en particulier en Belgique sur un consensus social visant la répartition sociale du fruit de cette relance.

(*) Le 5^e congrès des économistes belges de langue française, organisé à Louvain-La-Neuve les 16, 17, 18 et 19 novembre 1982 par le Centre interuniversitaire de formation permanente, avait pour thème : les alternatives économiques et sociales ainsi que les choix et responsabilités qu'elles impliquent.

(1) Paul Löwenthal « Economistes en fuite », Le Rappel du 22 novembre 1982.

Pour les aspects nationaux, la question de la réduction du temps de travail, sans avoir été vraiment discutée, sera traitée de choix de société, indépendamment des modalités qui l'accompagnent. Mais ce sont surtout les travaux de la commission sur l'ajustement interne des entreprises, qui ont été le plus loin dans l'équivoque idéologique. Son président, R. W'Hervulghé, professeur à l'UCL, ne déclara-t-il pas en séance plénière qu'il s'agit de faire fi des rigidités mentales à propos de l'entreprise, et que si l'idée d'un organe de gestion en termes de partage des responsabilités et de pouvoir — entendez de cogestion — a fait son chemin, il s'agit désormais de concevoir un nouveau modèle d'entreprise, en faisant abstraction des modèles idéologiques.

Rien d'étonnant que le rapport (2) des travaux de cette commission présente parmi d'autres contributions une analyse du phénomène des entreprises alternatives, et qu'elle fait état de la 5^e directive européenne relative à la structure des sociétés anonymes, directive connue pour son orientation cogestionnaire. L'équivoque réside précisément dans le parallèle pour le moins audacieux que certains, on l'a vu, ne manquent pas de tracer. On assiste donc dans ce discours à des glissements de vocabulaire, qui consistent à remplacer concertation sociale par consensus et à mêler cogestion et autogestion. Le mouvement alternatif — qui n'est pas vraiment constitué et encore moins structuré (*) —, est associé malgré lui au débat, puisqu'il est considéré comme une réalité « qui commence à questionner et à interpeller ceux qui, à la recherche d'une solution à nos problèmes économiques et sociaux, ont compris qu'aucune voie ne peut être a priori considérée comme inintéressante » (3).

L'ensemble du document relatif aux entreprises alternatives se borne à les décrire d'une manière pragmatique, en termes sectoriels, juridiques, de mode de gestion et de difficultés encourues — mais évite toute réflexion approfondie sur l'ambiguïté et les contradictions que leur émergence pose dans le contexte des luttes sociales.

LES TERMES DE L'ENJEU

C'est en analysant la question sur le terrain concret des luttes sociales qu'il est possible d'y voir plus clair sans tomber dans le brouillard idéologique.

Que l'on nous comprenne bien : il ne s'agit pas de rejeter les entreprises alternatives pour non-conformité aux « normes » traditionnelles. Mais comme le souligne un document de travail de l'interrégionale wallonne de la FGTB (4) la création d'entreprises alternatives est complexe.

(*) Signalons néanmoins l'existence d'organismes tels que Solidarité des alternatives wallonnes et la publication d'une revue « Alternatives wallonnes ».

(2) 5^e congrès des économistes belges de langue française, Alternatives économiques et sociales : choix et responsabilités, Commission 5, L'ajustement interne des entreprises au contexte économique et social, rapport préparatoire, CIFOP, Charleroi, novembre 1982, 239 pages.

(3) Tiller, D. « Les relations de l'entreprise avec le contexte culturel : les entreprises alternatives, un mouvement nouveau qui interpelle », in Commission 5 du 5^e congrès des économistes belges de langue française.

(4) Interrégionale wallonne de la FGTB, Mouvement syndical et « alternatives nouvelles », éléments pour une prise de position, document de travail, Bruxelles, décembre 1982, p. 11-12.

Il peut s'agir :

- d'un simple remplacement de l'entrepreneur individuel par un collectif réduit, facilitant la collecte des capitaux;
- d'une stratégie temporaire ou définitive de défense de l'emploi pour des travailleurs dans une entreprise en difficulté;
- d'une stratégie offensive pour l'emploi en permettant la création d'entreprises par des travailleurs, des chômeurs, à l'intérieur d'un champ d'aides organisées;
- d'une stratégie de transformation sociale par l'importance de l'auto-gestion en tant que facteur culturel de changement;
- d'une stratégie autonome — autogérée — de développement régional à base de production localement contrôlée ou reposant sur l'exploitation écologique de ressources locales;
- enfin, il peut s'agir de bribes d'un nouveau modèle de développement.

L'enjeu est donc d'ordre idéologique, social et éventuellement économique. Le mouvement alternatif qui peut être perçu comme une critique du fonctionnement du système économique capitaliste ne se caractérise-t-il pas par une ambiguïté fondamentale : à la fois précurseur de nouveaux rapports sociaux et éventuellement restabilisateur des mécanismes de marché par l'éclatement de contraintes, telle la législation sociale, qui pèsent sur le fonctionnement du système dominant ? Pour éclaircir cet enjeu, nous choisirons deux terrains qui révèlent les contradictions possibles suscitées par l'émergence de ce mouvement, ainsi que d'éventuels moyens de les contourner.

LA CONTRADICTION RELATIVE A LA GESTION DU CHÔMAGE

La crise a débouché sur un chômage massif. Signe des dernières décennies — la caractéristique centrale de l'évolution du marché du travail réside dans sa segmentation. Il n'existe pas un seul marché, mais de nombreux micro-marchés relativement cloisonnés les uns des autres. Ce phénomène explique (au moins partiellement) que le caractère massif du chômage n'a pas produit les tensions sociales qui auraient pu en résulter. Pour certains auteurs (5), on peut diviser le marché du travail en trois secteurs : celui de l'économie centrale, caractérisé par de hauts salaires, une forte intensité capitaliste et un taux élevé de syndicalisation; celui de l'économie périphérique, caractérisé par des salaires moins élevés, une plus faible intensité capitaliste et une moindre syndicalisation; celui de l'économie « marginale », irrégulière et souterraine, aux facettes multiples — allant des aides bénévoles au travail en noir et jusqu'à la création d'entreprises « marginales » (6).

Comme ce cloisonnement permet de gérer un volume élevé de chômage, force est de constater que le mouvement alternatif, par sa situation marginale, participe à cette gestion en réduisant les tensions sociales qui pourraient sinon se développer. Se sortir du chômage est

(5) Cf par exemple T. Vibtowisz et B. Hanison, Labour segmentation, positive feedback and divergent development, AER mai 1973; ou J.L. Amselle, Economie souterraine, économie sans mystère, dans Futuribles, n° 40, janvier 1981.

(6) Cf. Le Soir du 28 décembre 1982 : L'économie souterraine et le travail « noir » : gagnère ou sauvetage ?

perçu comme une prise en charge par l'individu de son destin, sans que le phénomène ne soit reconnu comme une exigence structurelle du système de production dominant. Vues sous cet angle, les initiatives individuelles pour se sortir de la situation de non-travail et qui s'accompagnent le plus souvent de privations financières importantes, d'une charge de travail excessive et de l'acceptation de conditions de travail anormales, correspondent à un transfert du coût social de la restructuration capitaliste aux dépens de ceux-là mêmes qui sont les « ayants-droit » du système.

Comment dépasser cette contradiction ?

Le chômage n'est en rien une fatalité. Il s'inscrit dans la logique même du fonctionnement du système de production capitaliste. « Reconversion », « restructuration » en sont les cadres les plus courants. Le coût social transféré sur la collectivité correspond à des gains de productivité du système de production dominant.

Alors pourquoi ne pas imaginer qu'une partie de ce gain de productivité soit transféré à des fonds permettant le financement de solutions nouvelles, y compris alternatives ? Ce serait l'application du principe « Celui qui détruit des emplois, en paye ». Plutôt que d'octroyer des primes à l'emploi dont le caractère de relative inefficacité est connu, taxer le chômage supprimerait le « bénéfice du doute » accordé dans le premier cas à l'entreprise qui crée temporairement de nouveaux emplois. La formule est aussi plus simple, y compris par rapport à une prime remboursable. Il est évident que l'application d'un tel principe exige une volonté politique de priorité à l'emploi.

Et pourquoi ne pas viser à faire éclater l'opposition travailleurs/chômeurs et envisager, du moins pour une période transitoire et selon des modalités à fixer, le paiement d'un salaire minimum garanti pour ceux des chômeurs qui veulent tenter des expériences de production et de travail différents. Ces initiatives deviendront alors à la fois source potentielle d'un revenu plus décent et d'un meilleur équilibre psychologique des individus, permettant de contrer (au moins partiellement) un monstrueux gaspillage en ressources humaines et en imagination. La réalité ne devance-t-elle pas déjà l'utopie ? Les bureaux de chômage pourraient alors se transformer en lieux organisés de mise en commun des savoir-faire, en boîtes à idées et à projets...

Il est clair que ces transferts de la sphère publique (salaire minimum et fonds de développement) ne s'inscrivent pas dans une conception de rentabilité purement économique, mais reposent sur un concept de rentabilité sociale globale visant à la satisfaction de l'ensemble des besoins.

LA CONTRADICTION PAR L'ÉCLATEMENT DES ACQUIS SOCIAUX

Les contradictions entre les exigences nouvelles, les aspirations à travailler autrement et les contraintes que le système dominant assigne au travail en vue de réaliser le maximum d'économies se développent fortement dans ce contexte de crise. Les luttes pour un travail différent se confondent dès lors dans certains cas avec l'adaptation des modes de gestion de la force de travail recherchée par le système.

Négation des formes et structures dominantes, ces nouveaux rap-

ports sociaux participent alors en même temps à l'éclatement des contraintes et contradictions qui pèsent sur le fonctionnement de ce système économique dominant. En effet, souvent, face aux difficultés d'accès aux capitaux, soit que l'idée d'entreprise ne corresponde pas aux exigences du créneau financier traditionnel, soit qu'il s'agisse de reprise de « canards boiteux » ou d'entreprises en faillite, ces initiatives alternatives sont réduites à recourir à la ponction de surtravail. Ces pratiques, en créant un précédent, pourraient devenir un moyen d'introduire dans la sphère traditionnelle — surtout en ce qui concerne les PME où le taux de syndicalisation est plus faible — la flexibilité du travail (salaire, horaire...) et de contourner ainsi les rapports de négociation des secteurs traditionnels, voire même la législation du travail et libérer de cette manière le frein à l'exploitation de la force de travail acquis à travers les luttes antérieures.

Plusieurs voies sont possibles pour dépasser cette contradiction.

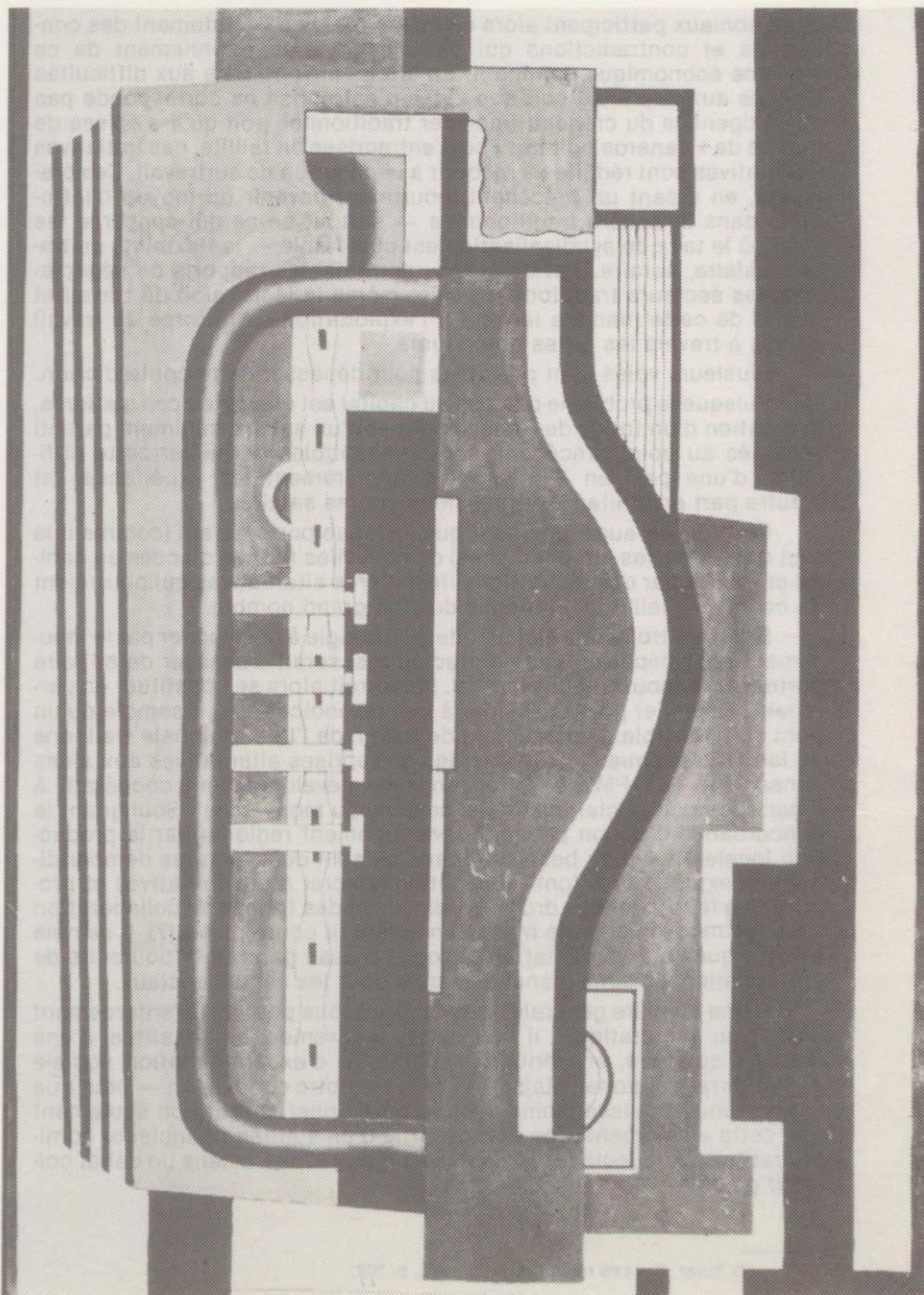
Puisque le problème d'accès au capital est crucial en ces matières, la création d'un fonds de financement et d'un salaire minimum garanti (évoqués au point précédent) sont susceptibles de pallier cette difficulté, d'une part en alimentant financièrement les expériences et d'autre part en limitant les pressions sur les salaires.

On pourrait aussi imaginer que l'Etat se porte garant (comme il le faut dans d'autres circonstances) de nouvelles formes d'accès au capital proposés par des institutions financières alternatives qui pourraient de ce fait recueillir la confiance du plus grand nombre.

Enfin, un troisième élément de la stratégie à développer par le mouvement pour dépasser ses contradictions, serait d'essayer de se faire porter par le mouvement syndical. Il pourrait alors se constituer en partenaire essentiel pour participer à ces revendications. Il semble qu'un pont soit possible. Le document de travail de l'Interrégionale wallonne de la FGTB évoque l'accès pour les entreprises alternatives aux aides consacrées aux PME et à un fonds de développement coopératif à créer; il rencontre clairement les besoins du mouvement. Soulignant la concordance d'option pour un développement régional par la production locale en vue de besoins locaux au sein de structures démocratiques, il exprime la volonté de soutien concret à ces initiatives et propose que le respect des droits syndicaux et des formes de collaboration avec les mouvements de masse en soient la contrepartie (7). Il semble évident que seul un climat de dialogue puisse garantir la poursuite de ces expériences sans menace aucune pour les acquis sociaux.

D'une manière générale, tout ce processus postule le renforcement d'un tissu démocratique : il faut que le mouvement se constitue, d'une manière solidaire, en véritable laboratoire d'expérimentation sociale sur un terrain régional. Mais — et cela est notre conclusion — pour que le mouvement puisse pleinement se développer, il faut non seulement que cette expérimentation soit assortie d'un soutien financier et administratif de la collectivité, mais aussi qu'elle s'insère dans un débat collectif global.

(7) Tiller, D. « Les relations... », op. cit., p. 103.



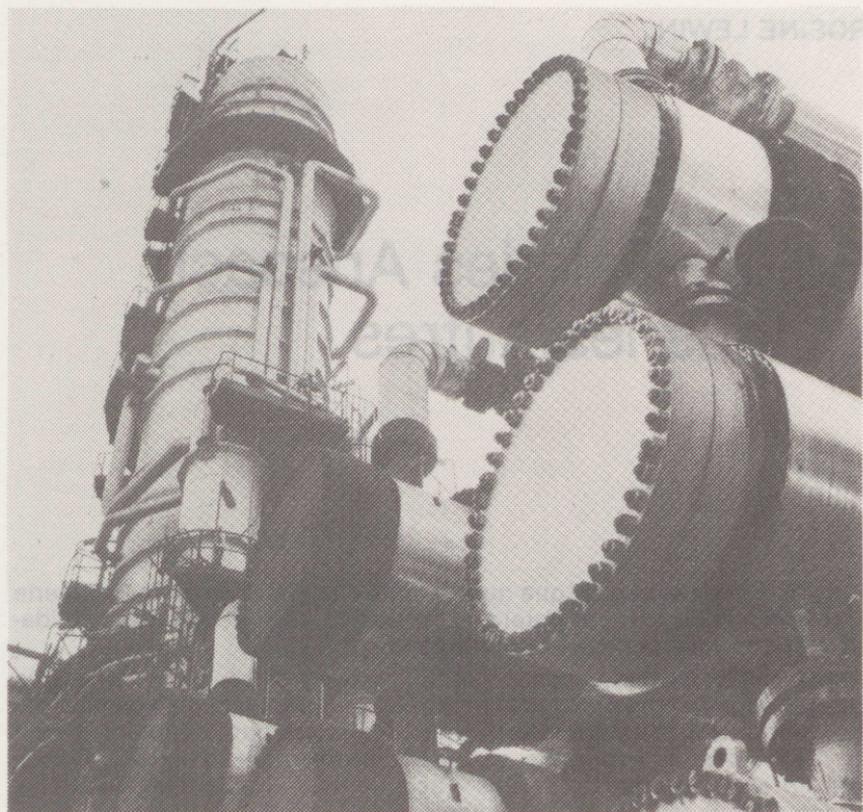
Feluy, Galeries Anspach et tous les autres

Comment expliquer que quatre mois d'occupation de la Raffinerie Chevron à Feluy aient au total suscité peu de manifestations de solidarité interprofessionnelle et interrégionale ?

A cette question, posée par un citoyen avisé, Pierre Beauvois devait répondre lors d'un récent débat à l'ULB par un double constat : 1) la fermeture d'une entreprise et son occupation par le personnel sont devenues des faits courants, qui ne bouleversent plus l'opinion; 2) malgré un effort systématique des « occupants » en vue d'impliquer les organisations politiques de Wallonie dans le conflit, celles-ci ont montré peu d'empressement à agir pour sauver Feluy.

Sur la banalité des fermetures d'entreprise, point n'est besoin de longs discours. C'est une autre manière d'acter la longueur, la profondeur de la crise et son lourd impact social. A certains moments, dans une zone limitée, une fermeture suscite de l'émotion : par exemple la liquidation de RCA à Liège, de Fabelta à Tubize, de Citroën à Forest. Mais quand ce type d'événement se répète, il entre dans la trame des habitudes. Et seuls réagissent encore avec vigueur ceux qui sont directement concernés, et qui découvrent comment on devient chômeur. Pour que toutes ces solitudes dramatiques, pour que toutes ces solitudes dues à la crise, se transforment en raisons d'agir solidaires, que faire ?

Le débat à l'ULB auquel il est fait allusion plus haut, ce débat organisé à l'initiative des Cahiers marxistes, avait pour thème « *Feluy-Galeries Anspach - quelle réplique syndicale ?* ». L'assistance eût à coup sûr été plus fournie s'il avait été question de la classe ouvrière polonaise et Pascal Delwit, président de séance, a eu raison de le souligner. Cela dit, ce qu'ont apporté Albert Faust, secrétaire du SETCa de Bruxelles, et Pierre Beauvois, membre du Bureau politique du PCB, est assez central et assez sérieux pour qu'on y revienne.



FELUY OU LES VERTUS ÉPHÉMÈRES DES LOIS D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Créée en décembre 1971 par la **Standard Oil of California**, la raffinerie de Chevron à Feluy passait pour « *le symbole majeur du renouveau industriel de la Wallonie* » (la formule est du ministre socialiste Fernand Delmotte). On la disait promise à un brillant avenir pétrochimique : M. Vanden Boeynants, alors Premier ministre, n'avait-il pas promis en 1967, aux occupants d'Anglo-Germain à La Croÿère, qu'en compensation de la fermeture de cette usine, un complexe pétrochimique serait érigé à Feluy ?

Officiellement, la raffinerie met la clé sous le paillason pour deux raisons :

- le fuel, qui représente environ 45 % de la production de Chevron, rend la raffinerie très dépendante des centrales électriques et singulièrement de celle de Ruien;
- le prix de ce fuel n'est plus compétitif, il est inférieur au prix pratiqué sur le marché de Rotterdam.

Pierre Beauvois répond à cela que la politique d'approvisionnement en pétrole brut et la fixation du prix du fuel résultent l'une et l'autre d'accords (peu transparents d'ailleurs) entre direction pétrolière et patrons électriciens, et que ces accords pouvaient être modifiés.

Mais les raisons invoquées officiellement ne sont pas forcément les raisons véritables du retrait de la *Standard Oil of California*. Voilà dix ans que la raffinerie est installée. Dix ans, c'est le délai pendant lequel joue le bénéfice des lois d'expansion économique, en vertu desquelles les pouvoirs publics offrent aux investisseurs une infrastructure enviable, sans compter quelques détaxations croquignolettes. Dix ans, c'est le temps d'engranger ces juteux avantages — sans contrôle et sans engagement pour l'avenir, par exemple en matière de pétrochimie. Passés ces dix ans, c'est-à-dire à partir de 1982, 32 millions de taxes communales devaient être portées à charge de Chevron. L'investisseur californien a préféré « décrocher ». De son point de vue, c'est parfaitement cohérent. Du point de vue de la Wallonie, l'opération est moins heureuse, c'est le moins qu'on puisse dire...

Le 31 août 1982, la direction de Chevron annonce que pour elle, les jeux sont faits et qu'elle plie bagage. Le 1^{er} septembre, le personnel occupe la raffinerie avec un *double objectif* : sauvegarder l'emploi, sauvegarder et développer l'outil. Pendant quatre mois, l'occupation — par 350 travailleurs — aura été active et politique, dans ce sens que le personnel ne cesse d'interpeller les élus locaux, provinciaux et régionaux, afin qu'ils prennent leurs responsabilités sur l'avenir de l'entreprise. Contacts avec les ministres, entretiens dans l'usine occupée avec (notamment) 46 conseillers provinciaux, des députés, des conseillers communaux, débats divers. Refusant l'immobilisme, refusant l'enfermement, les travailleurs ont tenté de globaliser le dossier, posant la question de l'amont et de l'aval, revenant sur l'interrogation de départ : comment réaliser la pétrochimie, dont la Standard Oil n'a pas pris le risque et qui reste une grande chance pour l'avenir de la Wallonie ? Suggérant diverses formules sur le plan technique, financier et juridique, les « occupants » de Feluy ont bousculé beaucoup d'inerties, suscité beau-

coup de réflexions. Il y a eu des bouts de promesses — qui auront peut-être des prolongements. Mais rien de décisif n'a été conquis pour l'avenir immédiat de la raffinerie et en date du 7 janvier, il n'y avait plus que 55 % des occupants qui étaient résolus à poursuivre leur lutte dans les mêmes conditions. Dès ce moment, une nouvelle phase commençait : la négociation des propositions sociales. Le travail a repris à Feluy — en attendant le 1^{er} mai, date à laquelle 80 % des effectifs ouvriers seront licenciés.

Pareille occupation, pareils résultats laissent certainement des blessures, de l'amertume, parce qu'on bute sur les limites de la solidarité ouvrière, parce qu'on perçoit la puissance de certains freins... Ces questions nous concernent tous.

GALERIES ANSPACH : TUMULTE AUTOUR DES DEMOISELLES DE MAGASIN

Pour Albert Faust, la fermeture des Galeries Anspach n'est pas imputable à la crise, mais bien à une mauvaise gestion patronale, une gestion, il est vrai, tumultueuse.

Sans remonter à la naissance des Galeries, en 1898, à l'initiative du Liégeois Tiriart, on retiendra qu'en douze ans, l'entreprise a passé des mains du groupe familial belge *De Bodt* à la puissante chaîne américaine *Sears-Roebuck*, pour revenir, en janvier 77 à la famille *De Bodt* et tomber, dix mois plus tard, dans les griffes du groupe français *Agache-Willot*. Si la chaîne américaine avait surtout le tort de croire que les habitudes de vente étaient les mêmes en Belgique qu'en Ohio, les frères Willot, dits Dalton, étaient plus redoutables. Une de leurs passions consistait à racheter pour une croûte de pain des firmes en difficulté, à opérer reconversions et ventes lucratives, et à agrandir ainsi sans cesse leur empire. C'est grâce à leur système de vases communicants, qu'un milliard de l'avoir des Galeries Anspach prêté aux Dalton, disparut un beau jour. En juin 1981, l'empire Agache s'effondre. Les Willot seront poursuivis en justice, mais la récupération du milliard de heurte encore à beaucoup de difficultés.

Mais revenons à l'été 81 : une requête en concordat judiciaire est demandée au tribunal de commerce qui finit par l'accorder; un plan de restructuration de l'entreprise est approuvé — au prix de gros sacrifices du personnel dont l'emploi passe de 1.350 à 900 unités, et qui sous certaines conditions consent un apport financier volontaire. Mais tout va se précipiter à la fin de l'année 1982, dans le plus grand secret.

Le dimanche 2 janvier 1983, un communiqué diffusé par la voie de la radio-télévision annonce au personnel que les activités de l'entreprise sont arrêtées et qu'il est instamment prié de ne pas se présenter au travail le lendemain 3 janvier ! C'est peu de dire que le procédé est de mauvais goût...

Malgré l'effort de dissuasion de la direction, les demoiselles de magasin affluèrent lundi matin 3 janvier aux Galeries Anspach. Elles ont occupé le réfectoire pendant un mois.

Le débat a porté pour l'essentiel sur le pouvoir des travailleurs, au niveau de leur entreprise. Ils se sont toujours refusé d'intervenir dans la

gestion de l'entreprise, considérés comme responsables patronaux. On observe néanmoins que quand l'entreprise est menacée, voire fermée, les travailleurs s'opposent souvent des contre-projets pour en assurer la



gestion de l'entreprise, considérée comme responsabilité patronale. On observe néanmoins que quand l'entreprise est menacée, voire fermée, les travailleurs élaborent souvent des contre-projets pour en assurer la survie. Faudrait-il s'y prendre plus tôt ? Comment éviter les pièges de la cogestion tout en refusant le pouvoir absolu du patronat ? Il y a là une vaste et difficile matière à réflexion.

Et demain ?

Ni à Feluy, ni au Boulevard Anspach à Bruxelles, les perspectives ne sont très encourageantes. Pas plus qu'à l'entreprise VTR de Vilvorde, ou De Moor (Drogenbos). Après tant de fermetures et tant d'occupations une lourde fatigue pèse sur les militants. Fatigue alimentée aussi par le sentiment que la plupart des manifestations organisées au cours des dernières années — pour la défense de l'emploi ou du niveau de vie — n'ont servi à rien.

C'est ce climat qu'il faut bousculer. La combativité traditionnelle et réellement exemplaire du mouvement ouvrier de ce pays risque d'y perdre ses ailes. A notre sens, le changement ne peut venir que de la prise en compte d'alternatives à la politique de crise. Cela signifie le refus de cloisonnements, la volonté de globaliser les objectifs pour globaliser les luttes.

Nous y reviendrons.

Du Centre politique des indépendants et cadres chrétiens au Parti libéral chrétien

Explosion ou recomposition de la droite chrétienne musclée ?

Au lendemain des élections communales du 10 octobre 82, Georges Henrard, ex-président du CEPIC, annonce par une conférence de presse la constitution d'un nouveau parti, le Parti libéral chrétien (PLC).

Un programme stencilé d'une quarantaine de pages, proposant un choix de société « avant qu'il ne soit trop tard » et axé sur la conciliation des valeurs de l'humanisme chrétien et des valeurs économiques libérales n'a que faiblement retenu l'attention des media. Ceux-ci ont cependant évoqué les tentatives du Docteur Henrard, actuel président du PLC, de rallier des personnalités de l'UDRT (De Clippele et De Roubaix), du PRL (Close et Militis) et du FDF (Nols) ainsi que la réaction du président du PSC, Gérard Deprez. Celui-ci déclarait en effet : « Ce n'est pas une surprise. Depuis que tous les responsables significatifs avaient quitté le CEPIC, les quelques irréductibles qui y restaient mis en dehors du PSC sans oser le dire. Maintenant ils s'en extraient ouvertement. Je suis heureux de cette clarification... Ainsi le caractère populaire et centriste du PSC sera de plus en plus crédible vis-à-vis de l'opinion, puisque cette partie droitrière du parti est définitivement ailleurs » (1).

Au lendemain des élections communales où l'alliance gouvernementale chrétienne-libérale n'a pratiquement pas été remise en cause, mais où l'UDRT a momentanément stoppé son essor rapide intervenu depuis 1978 (2), la création d'un nouveau parti, fondé d'une part sur la

(1) Le Soir, 29 octobre 1982.

(2) Le Soir, 12 octobre 1982. Dans la région bruxelloise, l'UDRT passe de 8,7 % en 1981 à 4 %, parallèlement à une grosse percée en Brabant wallon.

synthèse des programmes chrétiens et libéraux, issu d'autre part des péripéties des deux dernières années entre le CEPIC et le PSC, pose une série de questions. La lecture du programme du PLC, tout provisoire qu'il est, (avant la tenue d'un congrès statutaire prévu au cours du premier semestre 83) multiplie encore les interrogations (3).

DES TENSIONS AU DIVORCE DU MÉNAGE PCS/CEPIC

L'idée du rassemblement christiano-libéral proposé par les anciens membres du CEPIC n'est pas inédite. En 1968, après l'affaire de Louvain et la démission du gouvernement présidé par Vanden Boeynants, celui-ci avait contacté Omer Vanaudenhove, président du PLP, en vue de former le Parti National Démocratique; la proposition resta sans suite (4).

Une série de facteurs plus récents ont abouti à la création du PLC, nouvelle mouture encore insaisissable du CEPIC.

Les tensions entre le CEPIC, fondé en 1972 dans le but de promouvoir les intérêts des classes moyennes (PME, indépendants, commerçants, artisans, cadres, professions libérales) au sein du PSC et de contrebalancer l'influence de la « famille » démocrate-chrétienne, et le reste du parti ont été étudiées. Qu'il suffise de rappeler la force du CEPIC, qui avec des effectifs à peu près égaux à ceux de la DC (8.000 adhérents pour 10.000 adhérents démocrates-chrétiens, sur un total de 52.000 membres du PSC en 1975-1976), avait à la même époque une plus faible représentation parlementaire mais une influence notoire au sein du parti chrétien et du pouvoir exécutif (5). Paul Vanden Boeynants, Antoine Humblet, José Desmarests, tous CEPIC, ont eu des responsabilités ministérielles.

L'essor du CEPIC semble avoir connu son apogée au congrès de Floreffe du PSC en mars 81 où les thèses socio-économiques du CEPIC furent adoptées par les congressistes. Mais l'affaire de Bonvoisin (6), les contradictions au sein du gouvernement Eyskens (budget 82, contesté par le CEPIC), la représentation CEPIC jugée insuffisante par ses membres sur les listes électorales, la participation des démocrates-chrétiens Califice, Hiance et Langendries au rassemblement progressiste de Coronmeuse ont attisé les tensions entre les « familles » du PSC. Le sérieux revers électoral du PSC aux législatives de novembre 81 sonnait pour les ultras du CEPIC le glas d'une politique travailliste et par trop conciliatrice du PSC.

Suite aux aléas de la formation du gouvernement Martens V — qui ne comprend pas de ministres CEPIC mais deux démocrates-chrétiens — VdB démissionne de la présidence du PSC, remplacé temporairement par Gérard Deprez, mal accepté par le CEPIC. Aux élections statu-

(3) Le programme vient d'être édité sous présentation plus luxueuse, sans autres mentions que celle de l'éditeur responsable et l'adresse du... CEPIC.

(4) Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 787 - 10 février 1978 : J. Moden et J. Sloover, Le centre politique des indépendants et cadres chrétiens, p. 13.

(5) idem, p. 18.

(6) Au printemps 1981, à la suite des révélations de l'hebdomadaire Pour et à la déposition de l'administrateur de la Société Générale devant la Commission parlementaire (dite Wijninx) d'enquête sur les milices privées, les liens financiers et personnels entre le Nouvel Europe Magazine, le Front de la Jeunesse d'une part et le Baron Benoît de Bonvoisin, trésorier du CEPIC, étaient portés à la connaissance du public.

taires, ce dernier sera réélu, le candidat du CEPIC, Paul Vankerkhoven (7) s'étant présenté à titre individuel. Candidat doublement malheureux, puisque son ami VdB intervint, par lettres aux membres et dans les media, contre cette candidature.

Au même moment, le CEPIC connaît sa première crise interne. Son président, Jean-Pierre Grafé, propose la création d'un « Rassemblement du centre », regroupant les parlementaires du CEPIC et les « sans-famille » du centre-droit PSC, et de même la dissolution du CEPIC. Cette proposition à visée stratégique rejetée, les purs et durs conservent le contrôle du CEPIC mais sont isolés, privés de leurs principaux mandataires politiques (8).

Parallèlement, G. Deprez accélère son effort de réunification du PSC par la suppression des familles constituées au sein du parti. En avril 82, le président fait adopter au Comité directeur une disposition interdisant le cumul entre fonction dirigeante au CEPIC et au PSC. Le Dr Henrard abandonne alors la présidence de la section PSC d'Herstal en faveur de sa présidence au CEPIC, acquise en janvier.

L'ensemble de ces faits, mais aussi la constitution d'alliances libérales-chrétiennes aux dernières élections (à Bruxelles et à Liège notamment et de manière plus significative que les traditionnelles listes d'« intérêts communaux ») ont amené au petit coup d'éclat qu'est la création du PLC.

Débarassé du frein que constituait l'appartenance au PSC, l'ex-CEPIC peut aujourd'hui s'exprimer à l'aise et à droite.

Le programme du PLC tente de proposer un choix de société. C'est pourquoi ses propositions touchent à tous les domaines de la vie sociale, et de manière relativement concrète. Quoi de plus normal lorsque l'on est à la recherche d'adhérents ? Répondant à la question « Pourquoi un Parti libéral chrétien ? », il est précisé dès l'introduction : « Parce que nous avons entendu l'appel de tant de nos compatriotes, hommes et femmes de Belgique, de tous âges et de toutes conditions, qui refusent d'être davantage manipulés par la dictature de l'argent et des pouvoirs. Que cette dictature soit celle du syndicalisme, du capitalisme ou de l'Etatisme, nous la refusons. Que cette dictature soit celle des partitcrates de Gauche, de Droite, ou d'un *prétendu Centre* (souligné par F.N.), nous la rejetons » (9).

Et de proposer une politique de la « Vérité et du courage », en vue de rétablir la « moralité » dans la vie publique belge.

Ces positions de principe établies, le PCL présente ses propositions sous plusieurs grands chapitres. Dans la qualité et la rigueur des revendications, on peut établir trois niveaux qui correspondent globalement aux buts politiques de ce parti en pleine reconversion :

1. Une solidarité critique radicale aux mesures déjà adoptées ou

(7) Vankerkhoven, responsable de la Commission idéologique du CEPIC et fondateur en 1969 du très privé « Cercle des Nations » où se regroupent certains grands bourgeois et des idéologues anticommunistes et fascistes.

(8) « Solidarités nouvelles », trimestriel du CEPIC, de janvier-février et mars-avril 1982. Georges Henrard, chirurgien, a quitté le PRL en 1978; il se présente à la dernière place sur la liste du Sénat du PSC à Liège en 1979. C'est aux élections communales d'octobre 82 qu'il a décroché son premier mandat politique en devenant conseiller communal dans l'opposition à Herstal, élu sur une liste regroupant PRL, UDRT, PSC et « apolitiques ».

(9) Programme du PLC, p. 2.



figurant au programme du gouvernement Martens V, ce qui permet au PLC de se présenter comme un parti réaliste, efficace et dynamique, non entravé par les contingences de la politique concrète.

2. La recherche d'une base sociale, à trouver parmi les cadres, les indépendants, les commerçants, les producteurs de biens ou de services, les agriculteurs, les professions libérales et les artisans, fussent-ils ou non membres du PSC en première ligne, ou de l'UDRT et du PRL.

3. Dans l'optique similaire de conquête d'une base sociale débordant éventuellement les classes moyennes, une série de revendications aux allures démocratiques, écologistes telles que la revalorisation de la fonction de l'agent de quartier au chapitre de la sécurité, l'essor des médecines « nouvelles » (acupuncture), le respect de l'environnement, la détaxation des ménages vivant avec un de leurs ascendants directs, l'adjonction d'une puéricultrice à chaque institutrice maternelle... (10).

UN PROGRAMME AXÉ SUR LE DÉMANTÈLEMENT DES ACQUIS SOCIAUX

Les prises de position du PLC relatives à l'entreprise et à la « vie associative » montrent à quel point le PLC se situe du côté des intérêts du capital.

Constatant « que l'entreprise est au bord de la faillite... Après de nombreuses années d'économie inspirée d'idées marxistes et collectivistes, il est impératif de revenir au concept de libéralisme économique » (11).

Ainsi, le PLC, adepte du crédo de la liberté absolue du capital comme seule voie de la création d'emplois, est-il partisan de la disparition progressive puis totale de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Dans une première étape, le PLC axe principalement sa politique économique sur deux mesures : amnistie fiscale et détaxation des investissements. En quoi il n'est pas original, ces mesures étant également préconisées par le PSC, le PRL et les milieux patronaux. Soucieux de restaurer l'épargne, le PLC préconise aussi la limitation de l'imposition totale à 50 % maximum.

Si ce programme ne se distingue pas, à droite, par l'originalité, la réorganisation des rapports dans l'entreprise, thème cher au CEPIC, donne un aperçu du sort réservé aux travailleurs dans la société libérale-chrétienne (12).

La concertation sociale et ses institutions supprimées, les syndi-

(10) Entre parenthèses, le volet Enseignement du programme reprend dans les grandes lignes la politique des actuels ministres de l'Éducation : compression des options, révision de l'enseignement de l'histoire; il plaide en faveur de liens renforcés entre enseignement, recherche, entreprises. Partisan de l'austérité « librement » subie par les universités, le PLC propose la « suppression pure et simple de facultés ou sections dont la réponse n'est plus adaptée aux besoins de notre société en crise », p. 11.

(11) idem, p. 22.

(12) La réforme de l'entreprise sur le modèle corporatif constitue l'un des chapitres du Manifeste du CEPIC, élaboré après le 1^{er} Congrès National tenu à Liège en 1975, par lequel le CEPIC se constituait en parti au sein du PSC. Elle correspond à la vision d'une société strictement hiérarchisée, fonctionnant sous l'arbitrage de l'État dans un semblant d'harmonie et de complémentarité des groupes sociaux. Sur le plan de l'entreprise, cela a pour nom la cogestion, étant entendu que le capital conserve les pouvoirs décisifs au Conseil d'administration...

cats contrôlés d'autre part par le biais de la personnalité juridique (qui permet de porter à la connaissance de tout un chacun l'utilisation des fonds syndicaux et de citer l'une ou l'autre organisation en justice), le droit de grève ne pourrait s'exercer qu'après vote à bulletin secret de tous les membres de l'entreprise, syndiqués ou non, membres de la direction ou salariés. Les cadres, quant à eux, disposeraient d'une représentation corporative au sein du conseil d'administration, réduits vraisemblablement au rôle d'otages actifs.

Si ces mesures ont fait l'objet, et de longue date, de propositions de loi et relèvent des thèmes rebattus du libéralisme économique, le passéisme l'emporte avec les positions concernant la réduction du temps de travail.

Favorable au travail à temps partiel mais hostile à toute réduction négociée au-delà du cadre de l'entreprise, le PLC estime que « consentir durant quelque temps un effort de travail hebdomadaire, par exemple de deux heures supplémentaires, dont personne ne subirait un préjudice vital, constituerait une revitalisation substantielle de notre économie. Cette proposition n'a rien d'excessif puisqu'elle se réfère à l'exemple japonais. Le PLC inscrit sa proposition dans la nécessité d'un nouveau civisme social... Il implique une indispensable transformation des mentalités mais aussi du carcan syndical » (13).

A l'heure où les capacités de production sont sous-utilisées, une telle proposition relève de conceptions archaïques. Elle témoigne aussi d'un ancrage socio-économique limité aux PME, dont on sait qu'elles sont engagées plus difficilement dans la rationalisation et la restructuration capitalistes, et directement menacées par les groupes monopolistes.

PARFUM NÉO-LIBÉRAL ET RELENTS FASCISTES

A la lecture du programme du PLC on est amené à se poser la question suivante : les analyses et propositions de ce nouveau parti ne sont-elles qu'une resucée des mesures préconisées par les néo-libéraux ou comportent-elles des virtualités fascistes ? La réponse n'est pas simple.

Le passéisme, la dénonciation des rôles dictatoriaux des pouvoirs de l'argent et de l'Etat, l'antisindicalisme caractérisent traditionnellement le discours réactionnaire et fasciste.

De même si l'on consulte le chapitre « Sécurité extérieure », on ne s'étonne pas d'y voir valorisée la solidarité atlantiste, avec les augmentations du budget de la défense nationale que cela implique, thème cher à toute la droite (14).

Partisan d'une sécurité moderne et appuyée sur les missiles Cruise, le PLC veut réformer l'armée, « tant au plan des hommes que du matériel ». En effet, « Héritière d'une haute tradition de service, d'honneur et de compétence, notre armée doit être appelée à collaborer à l'application des nouvelles exigences qui découlent de l'évolution

(13) Programme du PLC, p. 12 — en matière de sécurité sociale, autre enjeu, on ne s'étonnera pas de voir le PLC plaider pour l'amélioration du régime des indépendants et la fin des principes de solidarité et de justice redistributive, en préconisant des indemnités proportionnelles aux cotisations et le recours aux assurances privées.

(14) Seul à pouvoir être augmenté, bien entendu.

sociale et technique. Dernier bastion peut-être de l'éthique nationale et civique, sinon d'une certaine éthique de vie tout court, notre armée possède la capacité de ses transformations » (15).

La survalorisation des valeurs d'ordre, l'exaltation des valeurs militaires et nationalistes sont des classiques du genre fasciste. Soit dit en passant, concernant l'Etat, le PLC est unitaire et favorable à un redécoupage de la Belgique digne de l'Ancien Régime, avec l'attribution de pouvoirs aux provinces.

Mais le decryptage des textes, ou la comparaison avec des publications avérément fascistes ne peut suffire (16).

La recherche d'une filiation entre le PLC et l'extrême droite, fût-elle encore limitée à des racines idéologiques communes, est d'autant moins gratuite qu'il existait entre le CEPIC et l'extrême droite des liens financiers et personnels portés à la connaissance du public par l'hebdomadaire POUR et la Commission Wijninckx d'enquête sur les milices privées.

Mais sait-on par exemple que Paul Vankerkhoven, responsable de la commission idéologique du CEPIC, fut l'un des fondateurs du « Cercle des nations » en 1969, de la « Ligue internationale de la Liberté », section belge de la « World Anti-communist League » ? (17). Vankerkhoven n'a pas suivi le PLC, préférant peut-être devenir député effectif au Parlement européen en restant dans le giron du PSC. Quant à Georges Henrard, ex-président du CEPIC et actuel président du PLC, il est membre de l'« Institut européen de développement », centre créé en 1980 et établi au château de Maizeret (propriété de de Bonvoisin), et dont la vocation semble être la recherche d'une plus grande unité idéologique à l'échelle de la droite catholique mondiale. Plus précisément, il est administrateur du fasciste « Mouvement d'action pour l'unité européenne » (M.A.U.E.) installé dans l'immeuble du PLC à Bruxelles.

Ayant conservé l'appareil solidement structuré du CEPIC, le PLC conservera-t-il ses liens matériels avec l'extrême droite ? Débarrassée des contraintes liées à l'appartenance au PSC, renforcera-t-il dans l'ombre les contacts et méthodes obliques susceptibles d'être un jour massivement utilisés ou se cantonnera-t-il dans la recherche toute légale d'une large implantation ?

D'autre part, si Gérard Deprez se disait heureux de la sortie des irréductibles du PSC, encore faut-il examiner dans quelle mesure la droite musclée chrétienne s'est réorganisée depuis la crise de janvier 82.

A la suite de cet événement, G. Henrard, prônant à l'époque le maintien du CEPIC au sein du parti, donnait à « La Libre Belgique » une

(15) Programme du PLC, p. 40. Par ailleurs, dans ses « éditorial » de Solidarités Nouvelles de janvier et mars 1982, G. Henrard n'hésitait pas à prétendre les niveaux d'armement conventionnel et nucléaire du Pacte de Varsovie respectivement trois et quatre fois supérieurs à ceux de l'Occident. De même à considérer les pacifistes comme « la 5^e colonne consciente ou non des forces militaires du Pacte de Varsovie ».

(16) Méthode utilisée par Franz Legros dans sa contribution éclairante à l'ouvrage collectif « L'extrême droite et l'Etat », E.P.O. Bruxelles, distribué par Vie Ouvrière — Dans son article intitulé « CEPIC, NEM, FJ, un but par des voies différentes », l'auteur met en évidence l'identité fondamentale de vues entre ces formations, les variations de ton s'expliquant par les différentes positions sur l'échiquier politique.

(17) L'extrême droite et l'Etat, p. 129 et suivantes.

interview sur le thème « Sans le CEPIC, le PSC est condamné à disparaître ». Il y stigmatisait (par ailleurs) la pratique du PSC de s'appuyer « sur un électorat de centre-droit pour mener une politique de centre-gauche » et reprochait aux parlementaires CEPIC de n'avoir pas rempli leur rôle de « courroies de transmission » (18).

Sans traiter ici ni des transformations intervenues depuis 81 au PSC et dans la Démocratie chrétienne, ni des rapports tendus entre le PSC et le CVP (dimension communautaire de la crise des partis en Belgique), sans présager de même de l'avenir du « Rassemblement du Centre », on peut retourner l'affirmation et la formuler sous forme de question : Sans le PSC, le PLC est-il condamné à disparaître ?

On peut analyser la crise du CEPIC comme une crise entre deux types de personnel politique. D'un côté, des politiciens liés à la grande bourgeoisie (milieux financiers et industriels monopolistes) acquis peu ou prou aux méthodes politiques propres au cadre institutionnel belge d'affrontement entre les classes et couches sociales. De l'autre, et en position de retrait, certains représentants de la petite et moyenne bourgeoisie (PME et indépendants). Dans cette optique, on peut imaginer que le PLC, regroupant principalement le second type de personnel, n'aura pas un avenir à la hauteur du passé du CEPIC.

Mais ce serait perdre deux éléments de vue.

Tout d'abord, le PLC pourrait reprendre à son compte une des fonctions principales du CEPIC, à savoir mobiliser la petite bourgeoisie contre le mouvement ouvrier. « La bourgeoisie monopoliste n'a pas que la reine CEPIC sur son échiquier, elle a également les pions, la « famille » Nouvel Europe Magazine, Front de la Jeunesse, Forces Nouvelles-Nieuwe Krachten et le petit dernier, l'UDRT qui promet beaucoup... Ceux-là pourront lancer à l'attaque les condamnés, la petite bourgeoisie commerçante et artisanale » (19). Le PLC pourrait alors devenir un pion comme les autres, instrument accessoire de la bourgeoisie monopoliste mais destiné à rassembler sous la bannière du libéralisme économique le plus traditionnel des indépendants qui telle l'écharpe soyeuse de l'actrice, les étranglera un jour; et s'ajouter à l'UDRT, pour remplir le rôle de groupe de pression.

Deuxièmement, l'éclatement du PSC et la sortie des membres ultra-droitières, fussent-ils condamnés à l'avenir d'un groupuscule, ne doit pas occulter l'insertion individuelle de personnages ex-membres du CEPIC ou liés à l'extrême droite au sein du PRL et du PSC. Pour un VdB encombré de démêlés judiciaires ou administratifs, plusieurs autres ont remporté des succès aux dernières élections communales. Luc Beyer de Rycke, lié notamment au Cercle des Nations avant 1978, est entré dans la majorité PSC-PRL-PS ucquoise comme échevin libéral du troisième âge. Dans la même commune, l'ex-CEPIC prince de Lobkovicz est devenu conseiller communal comme candidat libéral.

La tentative de fusion organisationnelle christiano-libérale du PLC déborde ainsi la question de son avenir propre pour s'inscrire dans un mouvement plus général de crise et de réorganisation de la droite catholi-

(18) Repris dans « Solidarités Nouvelles », janvier-février 1982.

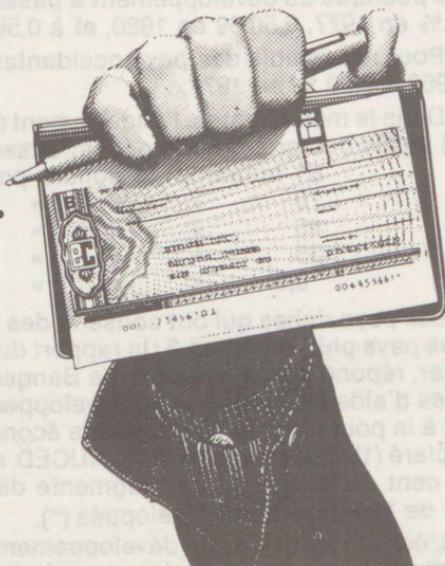
(19) Franz Legros, L'extrême droite et l'Etat, p. 219.

que, causé par l'approfondissement de la crise, la fin du consensus et leurs conséquences sur les institutions politiques. Phénomène de crise qui se manifeste à la fois par la mise à mal de la théorie du « Bien commun », autrefois ciment idéologique du parti catholique, et par une réelle attraction pour le PRL et les organisations libéralisantes.

Si la gauche elle-même n'échappe pas à cette redistribution des cartes politiques, sous des aspects également contradictoires et qu'il serait intéressant d'étudier, encore faut-il qu'elle puisse saisir les failles mais aussi les modalités de redéploiement de ses adversaires déclarés.

Quelle coopération
pour quel développement ?

**Compte
Universel.
On en a pour
son argent.**



CGER 

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE
ET DE RETRAITE

Table ronde : Quelle coopération pour quel développement ?

INTRODUCTION

La tendance de l'aide au développement est depuis plusieurs années à la stagnation, sinon à la régression. En Belgique, le taux de l'aide publique au développement a passé de 0,55 % du PNB en 1972, à 0,46 % en 1977, 0,50 % en 1980, et à 0,59 % en 1981.

Pour l'ensemble des pays occidentaux, ce taux a passé de 0,52 % en 1960 à 0,29 % en 1977.

Dans le même temps, l'endettement des pays en voie de développement a pris des proportions désastreuses :

81	milliards	de dollars	pour	le Mexique
70	»	»	»	le Brésil
40	»	»	»	l'Argentine
35	»	»	»	le Vénézuéla
5,5	»	»	»	le Zaïre

Les pays riches qui ont consenti des prêts au tiers monde seraient-ils des pays philanthropes ? Un rapport du Trésor américain, publié l'été dernier, répond par la négative : la Banque mondiale et les autres organismes d'aide multilatérale au développement « ont contribué efficacement à la poursuite de nos objectifs économiques et financiers », y est-il déclaré (1). Pour sa part, la CNUCED constate qu'une hausse d'un pour cent du taux d'intérêt augmente de deux milliards de dollars la dette de 120 pays sous-développés (*).

L'échec de l'aide au développement — dans la mesure où elle devrait contribuer à rendre les pays du tiers monde moins dépendants et moins misérables — est patent. M. Pisani, commissaire européen, l'a

(1) Le Monde Diplomatique, juillet 1982.

(*) On trouvera, parmi les notes annexes, un petit glossaire des signes employés.

reconnu en présentant le Mémoire des Dix sur les nouvelles stratégies alimentaires. Les discours critiques sur la politique menée jusqu'à présent en matière d'aide au développement, ces discours se font de plus en plus sévères. Les pratiques ne se transforment pas pour autant.

Devant ces quelques données, il nous a paru nécessaire d'ouvrir un dossier, d'amorcer une réflexion sur ce qu'est la politique belge d'aide au développement. La politique gouvernementale d'abord, avec ses limites et ses servitudes, commandées par un passé colonial et un environnement politique. L'apport des organisations non gouvernementales ensuite, avec ses limites, son dynamisme, ses équivoques. Enfin de nous interroger sur les moyens dont dispose la gauche pour que soit appliquée une autre politique de coopération, et envisagés d'autres rapports entre le Nord et le Sud.

Se sont retrouvés le 30 novembre 1982 devant le micro des Cahiers marxistes : (par ordre alphabétique) Albert Carton - Guy De Boeck - René De Schutter - Jean Du Bosch - Gauthier de Villers - Pierre Jonckheere - Pierre Galand - Rosine Lewin - Anne-Marie Lizin - Susa Nudelhole.

Les participants au débat se sont exprimés à titre personnel et sans chercher de répondre point par point aux affirmations des uns et des autres.

1^{er} thème : Peut-on encore parler de pratique néo-colonialiste à propos de la coopération au développement ?

Jean DU BOSCH — Il n'y a pas si longtemps, dans le mouvement où je milite — l'UBDP — la coopération au développement était considérée avec dédain, sinon avec hostilité. Nous estimions que la condition pour sortir du sous-développement était de se libérer de l'impérialisme et que l'aide aux pays sous-développés relevait d'une pratique néo-colonialiste, destinée (consciemment ou non) à maintenir l'exploitation impérialiste. Nous avons compris à la lumière des événements survenus au cours des quelque dix années qu'il ne suffit pas d'une lutte, même victorieuse, contre l'impérialisme pour assurer le développement. Même le Vietnam et les anciennes colonies portugaises s'efforcent d'obtenir une aide des pays occidentaux, parce qu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, du côté des mouvements tiers-mondistes dont une partie importante est marquée par une tradition caritative, sinon missionnaire, certains ont compris les limites de l'aide au développement. Le premier acte du CNAPD aura été de critiquer l'opération 11.11.11, telle qu'elle était alors conçue, et cela a certainement stimulé la réflexion. On admet plus volontiers aujourd'hui que les collectes de fonds, si elles peuvent parfois parer au plus pressé, ne suffisent pas. On admet plus volontiers que cette action doit être doublée d'une action de conscientisation de l'opinion sur les causes du sous-développement. Dès lors, il me semble que si la coopération au développement comprend des éléments néo-colonialistes on ne peut la réduire à ces éléments. Elle constitue à mes yeux un lieu de combat politique.

René DE SCHUTTER — Le processus Coopération au développement n'est pas dissociable d'un processus plus global. Ici comme ailleurs, un certain nombre de gens ont abandonné une conception qu'on pourrait appeler maximaliste ou catastrophiste : on accepte la méthode des petits pas. Cela confère à la Coopération au développement une certaine ambiguïté.

Susa NUDELHOLE — Le changement qui a entraîné pas mal d'autres c'est la manière dont beaucoup d'ONG, notamment tiers-mondistes, ont été amenées par l'évolution des idées à modifier leur approche de l'aide au développement en prenant conscience qu'il ne peut s'agir seulement d'une action caritative mais qu'il faut aussi aider les luttes de libération.

Pierre JONCKHEERE — Le pillage du tiers monde **reste** la condition **vitale** de la reproduction des économies industrialisées, donc de nos modes de vie actuels. Ceci n'est pas contradictoire avec le fait que ce pillage se produit de diverses manières selon les phases de restructuration du capital imposées par la logique de son accumulation. Concrètement, l'émergence de nouveaux pays industriels par exemple dans le Sud-Est asiatique, ne contredit pas le pillage, il en est une forme nouvelle.

Les politiques de coopération des pays industrialisés s'inscrivent à l'intérieur de cette logique. Elles y sont subordonnées. Cela, ce doit être l'axe central de notre réflexion. Si on l'admet, on peut ensuite discuter des fonctions spécifiques que l'aide publique remplit par rapport aux stratégies des groupes financiers et industriels. Il est certain que la coopération au développement est un outil possible pour la promotion des exportations. Les déficits des balances commerciales, en Belgique comme dans les pays voisins, incitent les gouvernements à accentuer les liens entre commerce extérieur et coopération au développement.

Albert CARTON — La politique gouvernementale de coopération a été dans un premier temps située très nettement dans l'héritage colonial. Avec les luttes de décolonisation et l'émergence d'organisations internationales qui de plus en plus drainent des aides multilatérales, se sont dessinés des mouvements divers. On voit ainsi les orientations géographiques des flux d'investissements être suivies par des flux d'aides. Il faut voir vers quels pays se sont portées les aides multilatérales et quelle part d'autonomie ont gardée les aides bilatérales. Cela permettrait de mieux dégager où se situent des pratiques carrément néo-colonialistes et des pratiques de solidarité avec des pays progressistes.

Anne-Marie LIZIN — Même si elle dispose d'une certaine autonomie, la coopération au développement s'inscrit dans un dessein politique dominant. Avec un changement de ministre et surtout de gouvernement, on voit les projets d'aide changer de priorité. Voir la coopération au développement au travers des ONG, c'est la déformer. Elle est prioritairement commerciale et porteuse d'objectifs politiques. Ainsi, il est clair que la Belgique sert de relais politique pour le contrôle du Zaïre et

des informations sur le Zaïre. Ce rôle non contesté a un caractère néo-colonialiste.

Pierre GALAND — Le Zaïre est effectivement un exemple éclairant. Depuis 1885, la Belgique joue là-bas le rôle géo-politique qui lui est dévolu. Dans l'ensemble des intérêts économiques et politiques du monde occidental, la Belgique occupe un espace déterminé, à commencer par le triangle Zaïre/Rwanda/Burundi. Avec constance, elle y joue son rôle. N'oublions pas qu'à deux reprises, devant une situation jugée déstabilisée et dangereuse, la Belgique a envoyé ses troupes au Zaïre, comme ses alliés l'attendaient d'elle. Et dans ce contexte, la coopération met de l'huile dans les rouages pour que tout fonctionne bien.

Rosine LEWIN — S'il apparaît donc à l'évidence que des éléments néo-colonialistes marquent de leur empreinte la politique belge de coopération au développement — la filiation coloniale est claire en Afrique centrale — nous apercevons tous dans cette politique des contradictions, des tensions, des évolutions qu'il nous faut tenter de mieux cerner.

2^e thème : La coopération au développement n'est affaire ni purement politique, ni purement commerciale ou économique. Elle combine ces éléments de manières diverses.

Gauthier DE VILLERS — S'il est vrai qu'il existe une tendance à resserrer les liens entre coopération et commerce extérieur, les choses sont cependant plus complexes. A y regarder de près, l'Agence générale de coopération au développement occupe une position intermédiaire entre commerce extérieur et affaires étrangères. Les critères de coopération doivent répondre à des exigences commerciales et à des exigences d'ordre politique. On observera d'abord que les pays du tiers monde économiquement les plus intéressants pour des échanges avec la Belgique, ne sont pas ceux qui reçoivent l'aide la plus importante. Ainsi, la Tunisie et le Maroc viennent avant l'Algérie sur le plan de l'aide, mais bien après l'Algérie sur le plan des échanges commerciaux. C'est que dans le cas de l'Algérie (mais il n'est pas le seul) les critères politiques prennent le pas sur les critères économiques, au grand dam d'ailleurs de certaines firmes belges qui souhaitent participer à des formes de coopération.

Jean DU BOSCH — Et le Vietnam ? Avec Lucien Outers, des accords avaient été conclus où le Vietnam comme la Belgique trouvaient des raisons de satisfaction. Avec Mark Eyskens, ces accords ont été rompus, et pas pour des raisons linguistiques...

Anne-Marie LIZIN — C'est plus simplement un veto américain qui a joué !

Le Vietnam et l'Algérie ne sont pas les seuls cas où les facteurs politiques jouent un rôle déterminant. Mais pour l'Angola, les problèmes se présentent tout autrement. Après le départ des Portugais,

l'Angola est apparu à la Belgique comme un facteur d'instabilité pour le Zaïre.

Quand un accord Zaïre/Angola est devenu possible et même intéressant au point de vue de la stabilité du Zaïre, la Belgique a négocié le rachat d'importants intérêts belges en Angola et est intervenue pour faciliter cet accord. Il n'a cependant pas tenu longtemps. Dès que les Etats-Unis ont changé d'optique, la Belgique s'est alignée. Ce qui est en cause ici c'est une volonté politique qui procède du souci de protéger la frontière sud du Zaïre. Le fait que le pays est catalogué « communiste » ou « cubain » n'a pas pesé d'un poids décisif, ce qui l'a été, c'est la volonté de ne pas destabiliser le Zaïre. On peut a contrario, citer l'exemple du Chili auquel, après des années de prudente expectative, l'Office du Ducroire vient d'accorder sa garantie, quasi à la sauvette.

Susa NUDELHOLE — Dans le cas de l'Algérie et du Vietnam, les intérêts de certains milieux d'affaires sont entrés en conflit avec des intérêts politiques jugés majeurs. Mais le cas du Chili montre qu'il y a place pour une action de l'opinion publique; sinon pourquoi la prudente expectative de l'Office du Ducroire et pourquoi sa discrétion ? Mais la pression de l'opinion a été insuffisante.

G. DE VILLERS — Je voudrais revenir sur le cas de l'Algérie. Le critère politique a surgi au moment où, après le développement surtout économique des relations belgo-algériennes, il a fallu répondre à des demandes d'Alger, notamment en matière de garantie « de bonne fin » à donner par l'Etat belge. Il s'agissait des rapports entre secteurs privé et public, Fabrimétal s'opposait catégoriquement aux exigences algériennes. Au sein du gouvernement précédent, certains souhaitaient nouer avec l'Algérie des relations exemplaires, acceptant le principe de la garantie de l'Etat belge. Le gouvernement actuel a remis en cause cette orientation.

René DE SCHUTTER — Ne nous acharnons pas à peser la part du politique ou la part de l'affairisme dans la Coopération au développement. Elle est tout à la fois politique, business et humanisme. Comme la politique de Welfare State combine intimement ces divers éléments. On peut évoquer à cet égard un kaléidoscope qui, par un jeu de miroirs, produit une grande variété d'images qui se succèdent rapidement... L'essentiel n'est pas de soupeser chacune de ces composantes, mais bien, me semble-t-il, de savoir ce qu'on peut faire bouger et ce qu'il est possible d'empêcher.

Pierre GALAND — De ce que j'ai observé pendant les négociations avec l'Algérie, je note qu'elle n'a jamais pu obtenir un accord bilatéral avec la Belgique. Il s'est cependant trouvé des diplomates belges à Alger pour plaider ce dossier et pour le plaider intelligemment. « Cela va coûter cher », disaient-ils en substance, « car les Algériens ont un solide pouvoir de négociation, mais cela vaut la peine ». Une équation macroéconomique justifiait à leurs yeux l'accord. Ce que refuse le gouvernement actuel, c'est précisément qu'un pays du tiers monde détienne un pouvoir de négociation et ait des exigences précises de contrôle sur les

capitaux investis. Cela lui paraît inacceptable : il préfère perdre sur le plan économique, mais rester ferme sur le plan politique, car il redoute que pareil accord constitue un précédent.

J'ajoute que l'Algérie se trouve à un stade de développement tel qu'elle offre des possibilités d'investissement à des groupes qui ne sont pas traditionnellement orientés vers le tiers monde. Un certain nombre d'entrepreneurs flamands ont pris des initiatives en direction de l'Algérie. Pour réussir, ils avaient besoin de l'appui d'un parti (ce fut le SP) et de l'aide de l'Etat. Il y a là une conjonction d'intérêts peu habituelle. Il convient encore de citer la pression exercée d'en bas par les travailleurs des chantiers navals de Tamise, qui espéraient de commandes de méthaniers notamment.

Anne-Marie LIZIN — Je reviens sur un type d'accord jugé inacceptable par le gouvernement belge. Est « inacceptable » la prétention d'un gouvernement qui veut contrôler l'usage des capitaux investis et qui, comme ce fut le cas en Angola, exige une participation de 55 % dans des sociétés mixtes. C'est une philosophie économique qui heurte les groupes financiers dominants et qui explique l'octroi d'une étiquette « pays négatifs » à l'Algérie et à l'Angola.

Albert CARTON — Ne peut-on déceler un effet sur la politique de coopération au développement, de l'appartenance de ministres à des internationales politiques ?

G. DE VILLERS — Je crois qu'on peut parler d'affinités entre le SP et le PS pour l'Algérie, même sans Internationale socialiste. De plus, les sociaux-démocrates sont plus favorables à des participations étatiques.

Anne-Marie LIZIN — L'effet de l'IS n'a pu jouer qu'en faveur du Destour tunisien, certainement pas à l'égard du FLN, jugé trop « communiste » pour le PSB et pour le PS. N'oublions pas qu'au Congrès de 1971, le PSB avait invité des représentants du parti de Mobutu, ainsi que du Destour. L'IS a en fait peu de contacts en Afrique, où elle est considérée comme euro-péo-centriste. Elle a par contre des relations bien structurées avec les Latino-Américains.

Rosine LEWIN — Tout cela ne peut nous faire négliger les importants intérêts économiques en jeu, même s'ils sont parfois masqués par des facteurs politiques ou contrariés par eux.

Susa NUDELHOLE — La charge de plus en plus lourde qu'ils représentent peut être appréciée au fait qu'une fois réglées les sommes dues par le tiers monde pour le remboursement des prêts et le paiement des intérêts, il ne restait plus en 1980 que 22 % des fonds empruntés, contre 40 % dix ans auparavant. On voit ce que représentent ces intérêts.

Pierre GALAND — J'ai indiqué leur poids. Il est considérable, encore qu'il y ait parfois des divergences entre groupes : il peut y avoir d'autres conceptions que la stratégie traditionnelle de la Société Géné-

rale — au lieu d'exploiter un centre de production minière, chercher un marché pour vendre. On a vu du temps de Raymond Scheyven des ambitions économiques s'habiller de considérations linguistiques. Ainsi, il était question de la nécessité de trouver des terrains d'action pour des coopérants flamands. Or, M. Scheyven, banquier, cherchait avant tout des moyens de pénétration dans de nouvelles zones d'Asie, d'Indonésie et Philippines. Il les a trouvées. Mark Eyskens a complété son œuvre; la visite toute récente du ministre des Relations extérieures dans cette région est particulièrement éclairante à ce sujet.

Guy DE BOECK — A propos de ces clivages dans le monde des affaires, je voudrais indiquer qu'il existait des secteurs industriels — la construction notamment — opposés à la prétention de Fabrimétal d'empêcher un accord avec l'Algérie.

3^e thème : Quelle est en fin de compte la place des ONG dans la coopération belge au développement ?

Anne-Marie LIZIN — Les ONG peuvent mener des actions intéressantes, mais ces actions sont forcément parcellisées et ne portent jamais sur tout un Etat. C'est une limite à leur efficacité. Par contre, il est vrai que dans divers pays progressistes du tiers monde, les ONG ont de meilleures relations avec le gouvernement local que les firmes privées ou l'ambassadeur de Belgique. Elles sont plus proches des besoins des populations. On peut même dire qu'à quelques exceptions près, les projets de coopération des ONG correspondent aux besoins des populations. Cela dit, le problème fondamental reste celui de l'autonomie des gouvernements dans les pays sous-développés. Il me paraît impossible à un homme de gauche de prétendre le résoudre d'ici, à la place des peuples concernés. J'irai plus loin. A mon sens, la responsabilité principale de la Belgique au Zaïre est de ne pas entraver ou compliquer l'accession au pouvoir des forces politiques représentatives. Or, que voit-on ? La Belgique place des fonctionnaires belges à l'Offices des douanes zaïrois, dans le but évident d'empêcher les Zaïrois de piller leur propre pays. C'est une opération de recolonisation, qu'il faut dénoncer et si possible empêcher.

Guy DE BOECK — Ce qui me paraît typique à propos des relations belgo-zaïroises, c'est qu'on évoque souvent leur impact sur l'emploi en Belgique, alors que les chiffres fournis à cet égard sont fort contradictoires. Par ailleurs, s'il arrive qu'on parle de rompre ces relations, on n'envisage jamais, semble-t-il, de remplacer les relations actuelles par des rapports fondés sur l'égalité.

Pierre GALAND — Pour en revenir aux ONG, je tiens à pourfendre un mythe. Les ONG dans leur ensemble s'inscrivent dans le projet politique général de la Belgique face au tiers monde. Il arrive même qu'elles précèdent cette politique. En termes financiers, elles accordent la même part privilégiée que l'AGCD au triangle africain (Zaïre, Rwanda, Burundi). Quand on revoit quinze ans d'activité des ONG, il m'apparaît

qu'elles ont surtout servi à apaiser les consciences, face aux conséquences dramatiques du sous-développement.

Au risque de paraître sévère, j'estime que la grande majorité des ONG exercent un rôle de courroie de transmission pur et simple pour les relations extérieures de la Belgique. Une étude récente des mécanismes et des premiers résultats du co-financement (2) tend à démontrer ce rôle.

Cela dit, c'est aussi parmi les ONG que l'on trouve quelques groupes progressistes à la recherche d'alternatives de coopération.

Pierre JONCKHEERE — Je suis d'accord avec Pierre Galand, mais je voudrais insister sur le fait que s'il y a évidemment une situation commune qui s'impose à l'ensemble des organisations non gouvernementales, et dont nous venons de parler précédemment, il existe simultanément des différences entre les ONG.

Il faut rappeler que les ONG sont nombreuses en Belgique (environ 120) et qu'elles sont traversées par les clivages propres à la société belge (linguistique et idéologique surtout). On peut ainsi imaginer de différencier ces ONG entre elles selon une série de critères, tels que les moyens financiers mis en œuvre, les pays et les groupes locaux bénéficiaires, les spécificités des projets soutenus (s'agit-il, par exemple, de constructions, de fourniture d'équipements ou de cours de formation ?), etc... Une autre série de critères concerne le travail « d'éducation au développement » que les ONG font auprès de la population belge; en particulier, comment explique-t-on les causes du sous-développement, l'échec des politiques prônées officiellement par les Nations unies, etc...

Si ces distinctions entre ONG sont plus difficiles à opérer qu'il n'y paraît à première vue, il reste qu'elles sont possibles. Quelles sont les ONG, par exemple, qui prennent en considération la situation globale d'un pays avant de se décider à y supporter tel ou tel groupe ?

Pierre GALAND — Je suis bien d'accord que par leur connaissance de réalités vécues sur le terrain, certaines ONG peuvent faire découvrir des champs de lutte. Ainsi, le drame de Timor, les situations d'Amérique latine, les problèmes du Sahara occidental ont pu être répercutés dans l'opinion belge par des témoignages de coopérants. Je suis bien d'accord aussi que dans leur ensemble, les ONG ont une pratique très proche des populations. C'est précisément une des raisons de l'intérêt qu'on leur porte en haut lieu, une des raisons du cofinancement : elles fournissent du bon travail, à bas prix. Et quand je dis « haut lieu », on peut comprendre le gouvernement belge, mais aussi Banque mondiale, puisque celle-ci est très intéressée par le cofinancement. On risque même d'arriver à cet égard à un seuil de contradictions, les ONG se voyant noyées dans les subsides, tant leur rendement et leur activité paraissent dignes d'appuis... Il n'empêche qu'en rentrant au pays, missionnaires et coopérants jouent le rôle de caisses de résonance de ce qu'ils ont vu et entendu. Ils tiennent des discours qui révèlent à bien des

(2) Il s'agit d'un système de subsidiarité par l'Etat de projets d'aide présentés et mis en œuvre par les ONG.

gens des réalités ignorées. Il y a donc là un processus de conscientisation, qui peut être l'amorce d'une nouvelle approche du problème de la coopération, l'amorce d'une réflexion sur les relations Nord-Sud. Dans ce processus s'inscrivent les efforts d'ONG qui offrent au public, au lieu ou en plus d'une sébille, des vidéos, des études, des débats.

A mon sens, ce volet-là de l'activité des ONG est le seul vraiment fécond. Mais il faut savoir qu'il est largement compensé par les autres volets.

Pierre JONCKHEERE — Je voudrais revenir sur ce que dit Anne-Marie Lizin, à propos des actions « parcellisées » des ONG.

On a coutume en effet de **spécifier** les interventions des ONG en soulignant qu'elles supportent des **micro-projets**. Tous les discours officiels encouragent d'ailleurs cette orientation. Ceci n'a rien d'étonnant car cette notion de micro-projet recouvre des aspects très différents, les uns que l'on peut juger positivement, les autres négativement. De quoi s'agit-il en effet ?

L'idée du « micro-projet », outre qu'il s'applique à un espace local et avec des moyens limités relativement aux projets promus par les Etats et les agences internationales, est de s'adresser **sans intermédiaires** (le moins possible en tout cas) aux populations les plus démunies et à leurs représentants les plus immédiats. Il s'agit d'essayer de contourner les groupes dirigeants, souvent occidentalisés, qui mènent des politiques en fonction de leurs intérêts propres, et non de ceux de l'ensemble de la population. Cette orientation, prônée par beaucoup d'ONG et qui correspond à leurs moyens d'intervention, répond à un problème tout à fait réel et il faut l'encourager. En même temps il ne faut pas perdre de vue la nécessaire articulation entre un niveau local et un niveau national. Or acquis à l'idée de « Small is Beautiful », beaucoup de membres d'ONG refusent une approche globale des problèmes. Le résultat de pareille attitude peut être désastreux.

Je prends l'exemple du Sri Lanka. Le Prix Roi Baudouin pour le développement vient d'être attribué au mouvement Sarvodaya Shrimadana. Il s'agit d'une ONG locale soutenue par des ONG européennes pour des montants très considérables (3). Cette ONG crée et anime un développement rural en partant du village, par un travail lent et patient de formation et de travail collectif. A maints égards le travail réalisé produit une amélioration incontestable des conditions d'existence des villageois, et plus de 3.500 villages sont, à des degrés divers, concernés (4). Voici donc un exemple-type de micro-projet, un modèle à suivre... d'où l'obtention du Prix.

Toutefois, il existe une autre dimension du modèle, celle de la relation que Sarvodaya entretient avec le gouvernement du Sri Lanka. On peut dire que Sarvodaya soutient le gouvernement en même temps qu'il est soutenu par lui. Or la stratégie de développement appliquée par les autorités est en opposition complète avec le souci d'aider les populations les plus démunies. En effet, sous la houlette de la Banque Mon-

(3) Il est difficile d'obtenir des chiffres précis. Un ordre de grandeur : plusieurs dizaines de millions chaque année.

(4) Environ 1.500.000 personnes pour une population totale de quinze millions.

diale, le Sri Lanka est engagé, avec quinze de retard, dans un processus d'industrialisation orienté vers l'exportation (biens agricoles, de consommation courante, etc...). Ce type de processus a pour effet de déstructurer les communautés villageoises. Une limitation des libertés démocratiques accompagne en outre ce processus. Le Sri Lanka vit aujourd'hui sous le régime de l'état d'urgence avec une opposition politique et syndicale muselée. Que dit Sarvodaya Shamadana face à cette situation ? Que disent les ONG européennes ? Rien. Absolument rien. Et pour quels motifs, malgré la situation politique, continuer à soutenir Sarvodaya ? **Dans certains cas**, force est de constater que l'accent mis sur la dimension locale conduit à négliger la situation d'ensemble au sein de laquelle sont inscrits les micro-projets.

Rosine LEWIN — L'observation de Pierre Jonckheere est pleine d'intérêt. Il me semble néanmoins qu'il faut être attentif à ne pas attribuer une « distanciation » envers l'Etat à l'ensemble de la gauche. L'attachement à « Small is Beautiful » est plus propre au mouvement écolo qu'à la gauche.

René DE SCHUTTER — Des ONG sont peut-être le refuge de militants de gauche déçus, il n'en reste pas moins qu'elles ont apporté quelque chose d'important à la réflexion sur le sous-développement. Même avec des micro-projets et des micro-structures, on peut poser des grands et vrais problèmes.

Anne-Marie LIZIN — Mais ce n'est pas un monopole des ONG. Le SP a pu en quelques meetings agir plus sur l'opinion que des années de campagnes équivoques et paternalistes.

Pierre GALAND — Sans sous-estimer l'apport de Karel Van Miert et du SP, je rappelle que la critique fondamentale de la coopération au développement a été menée d'abord, il y a dix ans, par des militants des ONG. Côté flamand, le point de départ a été le 3^e Wereldbeweging de 1968, qui a heureusement influencé le SP. Quant au CVP, c'est depuis son récent échec électoral, qu'il mesure l'impact dans la jeunesse chrétienne flamande de toute cette fermentation autour des problèmes du sous-développement et du désarmement.

4^e thème : Comment faire bouger, comment réorienter la politique de coopération au développement ? Quelles forces sont disponibles pour ce combat ? De quels moyens disposent-elles ? Quels objectifs s'assigner ?

Jean DU BOSCH — J'ai dit tout à l'heure que pour moi, la coopération au développement est « un lieu de combat politique ». Il s'agit d'un combat à mener à deux niveaux : d'abord pour un changement de la politique belge de coopération au développement, ensuite, plus largement, pour que s'établissent d'autres relations entre la Belgique et le tiers monde, c'est-à-dire pour d'autres relations entre le Nord et le Sud.

Car s'il importe de juger lucidement ce dossier, il ne suffit pas

d'être un spectateur lucide. Comment utiliser les contradictions que nous avons relevées dans ce domaine pour avancer ? Il me semble qu'on ne pourra avancer sérieusement que dans la mesure où les gens seront convaincus qu'il y a convergence d'intérêts entre les populations des pays sous-développés et le mouvement ouvrier et démocratique des pays développés. Cette convergence me paraît à moi évidente, mais il n'est pas facile de l'exprimer en termes concrets.

Pourquoi évidente ? Parce que la cause fondamentale du sous-développement se trouve dans le rôle de périphérie que le système capitaliste assigne au tiers monde. Périphérie dépendante et passive. Or, le centre même du système connaît une crise aiguë et est en train de pourrir. En opposant périphérie à centre, le système empêche toute extension du marché et tout développement des forces productives, c'est-à-dire en fin de compte toute issue à la crise. C'est pourquoi il me paraît évident qu'on ne pourra surmonter la crise chez nous et dans les autres pays développés, si on ne revoit pas, si on ne transforme pas les relations Nord-Sud. Au-delà des généralités, il s'agit d'élaborer un vrai programme qui, sur la base des convergences d'intérêts, mobiliserait les forces de gauche. Un programme, qui en même temps préciserait et affinerait les propositions alternatives à la crise, aujourd'hui peu convaincantes...

Anne-Marie LIZIN — Il faut prendre le problème par un bout bien précis : qu'est-ce qui enclenche le processus de développement dans les pays dont on veut le développement ? On s'aperçoit alors de certaines convergences. En effet, le déclin économique de l'Europe industrielle s'opère par un processus qui facilite l'implantation des capitaux dans le tiers monde, à condition que les produits soient rapatriés à très bon marché. Autrement dit, l'Europe a été pendant 25 ans une supercherie absolue à l'égard des Européens eux-mêmes. Et pendant que s'accroissait le déclin industriel de l'Europe, aucun phénomène de développement n'était suscité à la périphérie. Le sous-développement est lié à notre façon de pratiquer le libre-échange depuis la fin de la guerre. L'ensemble des relations des pays européens s'est construit sur l'idée qu'il n'y avait pas de barrières à la circulation des capitaux ; il était donc plus simple d'implanter ces capitaux au Brésil, en Afrique ou ailleurs et puis de rapatrier à bon marché les produits. C'est là que réside à mon sens la raison principale pour nous de se soucier du développement des pays du tiers monde. Nous avons en effet des intérêts communs.

Dès lors, une première conclusion s'impose : en aucun cas l'aide alimentaire et encore moins l'aide caritative ne peut résoudre le problème. Il faut que l'Europe cesse de faciliter la vie de ses propres capitalistes pour continuer à alimenter les sous-développements. Je dirais que pour aider le tiers monde, il faut avant tout remettre des frontières à l'Europe elle-même, en finir avec ce libre-échange meurtrier.

Albert CARTON — Pour ma part, je suis très frappé par deux caractéristiques de l'attitude du mouvement ouvrier en matière de politique internationale. D'une part, je constate que la problématique internationale est traitée de manière très concentrée, au sommet, et qu'elle est peu diffusée vers la base. D'autre part, je constate à la base l'émergence de nouvelles demandes, de nouvelles curiosités, de nouveaux

besoins. C'est ainsi que se manifeste l'intérêt pour certaines luttes concrètes menées dans le tiers monde, que s'exprime un rejet à l'égard d'exclusives « classiques » comme celles qui se pratiquent dans la CES à l'égard de la CGT ou de la CGTP. Il y a une demande de formation et de dossiers.

Je pense dès lors qu'il est important de réaliser certaines passerelles. Je pense en particulier à l'utilité de rencontres entre d'une part des groupes politiques de militants ONG connaissant les réalités du tiers monde et d'autre part un certain nombre de groupes du mouvement ouvrier, curieux et ouverts.

Anne-Marie LIZIN — Attentive à la montée d'une certaine xénophobie dans le mouvement ouvrier, je craindrais pour ma part de mettre en présence par exemple des ouvrières de chez Motte et des travailleurs de Singapour : la conscience de l'incompatibilité de certains intérêts immédiats est tellement vive, que le dialogue serait, je le crains, impossible.

Albert CARTON — Il serait certainement difficile et ce n'est pas ce que je propose. Mais on peut imaginer qu'une rencontre entre les ouvrières de Motte et un militant d'ONG leur expliquant quel est l'équipement industriel des travailleurs de Singapour pourrait être fructueux. Mais bien évidemment, tout est à faire !

Pierre GALAND — On a glissé du plan de la coopération au développement à celui des relations Nord-Sud. Or cela justifierait une autre table ronde. On pratique actuellement une coopération au développement, qui part de la théorie dite du rattrapage qui postule que le « retard » des pays sous-développés pourrait être résorbé sur base des critères occidentaux. Cette théorie est inadéquate et fautive : le modèle de croissance dont s'inspire le monde capitaliste a induit l'antirattrapage. Il nous faut définir un autre modèle de croissance, qui permette le rattrapage. C'est pourquoi il me paraît très important, dans l'immédiat, qu'une réflexion s'organise sur l'alternative à l'actuelle coopération au développement.

Susa NUDELHOLE — Dans cette perspective, il n'est pas inutile d'évoquer la politique du gouvernement de gauche en France. Si ses objectifs sont encore modestes et si l'analyse des causes du sous-développement est encore floue, on notera l'intérêt du choix qu'a fait le gouvernement Mauroy de nouer des relations privilégiées avec trois pays dont le rôle peut être particulièrement important pour sortir du sous-développement : l'Algérie, le Mexique et l'Inde.

G. DE VILLERS — On peut aussi étudier avec fruit la conception et les structures de la coopération au développement mises en œuvre dans les pays scandinaves, et plus près de nous aux Pays-Bas. Elles laissent en tout cas plus de place que chez nous à l'autonomie et à la cohérence.

Rosine LEWIN — Au terme de cet échange de vues qui aura, nous l'espérons, des prolongements, je voudrais rappeler que l'ambition des

Cahiers marxistes n'était pas de faire le tour d'un problème immense et complexe. Il s'agissait plutôt, face à l'échec avoué de la politique de coopération au développement, face aux dramatiques interrogations que suscite cet échec, d'apporter aux lecteurs des Cahiers marxistes quelques éléments de réflexion. Nous remercions vivement nos invités d'avoir accepté de participer à cette première rencontre.

ANNEXE 1

PETIT GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS

ACGD : Agence générale de coopération au développement. C'est le nom de l'administration belge qui gère le budget de la coopération au développement, et dont le responsable politique est le secrétaire d'Etat à la Coopération (actuellement, Mme Jacqueline Mayence, PRL).

ONG : Organisations non gouvernementales. L'appellation, très généralement utilisée en dehors du champ de la coopération au développement, désigne ici les associations sans but lucratif s'occupant d'assistance au tiers monde. A l'origine, ces associations étaient purement caritatives; on les appelait « œuvres charitables ». Dans le processus de décolonisation, le terme — devenu archaïque et gênant — a été remplacé (à la demande des asbl elles-mêmes) par celui de ONG. On en trouvera une liste en annexe.

PVD : pays en voie de développement.

FMI : Fonds monétaire international.

CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

UBDP : Union belge pour la Défense de la paix.

CNCD : Conseil national de coopération au développement.

ANNEXE 2

LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AGRÉÉES AU TITRE DU COFINANCEMENT (d'après le *Courrier hebdomadaire*

du Centre de recherche et d'information socio-politique - N° 946)

A. *ONG ayant leur siège dans la partie flamande du pays ou néerlandophones*

ATOL (Aangepaste Technologie voor Ontwikkelingslanden)

Blijde Inkomststraat 9 - 3000 LEUVEN, tél. 016/22.45.17

Périodiques :

— Atol Berichten (trimestriel)

— Vraag Baak - Kwartaalblad voor ontwikkelingswerkers (trimestriel).

BROEDERLIJK DELEN

72, Handelstraat, 1040 BRUXELLES, tél. 02/512.69.55

Périodiques :

— ... Toonkrant-Broederlijk Delen (trimestriel)

— Berichten-Intern Informatieblad (mensuel).

COOPIBO (Ontwikkelingssamenwerking - Internationale Bouworde - Coopération au Développement : Compagnons Bâisseurs)

Naamsesteenweg 573, 3030 HEVERLEE, tél. 016/22.79.79

Périodique : De Muurkrant (également édition en français, en anglais et en espagnol) (trimestriel).

FLORESVRIENDEN

Victor Braekmanlaan 57, 9110 GENT, tél. 091/28.84.72

Périodique ; Salam (trimestriel).

ONTWIKKELINGSSAMENWERKING K.U.L.

3, Krackenstraat, 3000 LEUVEN, tél. 016/22.04.31

Périodique :

PROTOS (Projektgroep voor Technische Ontwikkelingssamenwerking)

19, Oranjeberg, 9000 GENT, tél. 091/25.68.89

Périodique : Bon Nouvel (trimestriel).

SAGO (Studie en Aktiegroep Oosterveld)

Steenbokstraat 32, 2000 ANTWERPEN, tél. 031/30.96.97

Périodique :

— Bulletin d'information Bolivie (mensuel)

— Informatieblad Bolivia (mensuel).

U.C.O.S. (Universitair Centrum voor Ontwikkelingssamenwerking)

74, Triomflaan, 1160 BRUSSEL

Périodique : UCOS-Perspectief (trimestriel).

VIWOS (Vlamingen in de Wereld-Ontwikkelingssamenwerking)

11, Blanchestraat, 1050 BRUXELLES, tél. 02/538.62.92

Périodique : VIW-nieuws/VIW-news (bimensuel).

WITHUIS VOLONTARIAAT

Peter Benoîtlaan 4, 9220 MERELBEKE, tél. 031/30.85.34

Périodique : Withuisnieuws (trimestriel).

B. ONG francophones ou ayant leur siège dans la patrie francophone du pays

A.B.R. (Association Belgique-Rwanda)

Rue Thys 6-8, 1150 BRUXELLES, tél. 02/770.25.02

Périodique : Belgique-Rwanda (trimestriel).

ACDST (Agence de Coopération au Développement par les Sciences et les techniques), place du XX Août 13/15, 4000 LIEGE, tél. 041/32.18.86

Périodique :

CEC (Coopération pour l'Education et la Culture)

21, rue du Marteau, 1040 BRUXELLES, tél. 02/217.90.71

Périodique :

C.P. (Coopération et Progrès)

39, rue de Naples, 1050 BRUXELLES, tél. 02/513.50.46

Périodique : Liberté-Revue libérale de coopération et de solidarité internationales (trimestriel).

DELIPRO (Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès)

39, rue de Naples, 1050 BRUXELLES, tél. 02/512.65.97

Périodique : idem.

E.F. (Entraide et Fraternité)

32, rue du Gouvernement provisoire, 1000 BRUXELLES, tél. 02/219.19.83

Périodiques :

— Entraide et Fraternité - Vivre ensemble - INFO (trimestriel)

— Flash (toutes les 3 semaines)

— Flash-info.

FRERE DES HOMMES

6, place de Londres, 1050 BRUXELLES, tél. 02/512.97.94

Périodique : Une seule terre - lettre mensuelle.

FUCID (Fondation des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix pour la Coopération Internationale au Développement)

61, rue de Namur, 5000 NAMUR, tél. 081/22.90.61

Périodique : FUCID - Bulletin mensuel.

I.P. (Les Iles de Paix)

35, rue du Marché, 5200 HUY, tél. 085/21.34.81

Périodiques :

- Iles de Paix : Dernières Nouvelles (2-3 fois /an)
- Correspondants de Paix (annuel).

S.L.C.D. (Service laïque de Coopération au Développement)

Maison de la Laïcité, 17, rue du Méridien, 1030 BRUXELLES

Périodique :

S.O.S./Per Gentes, Pro Gentibus

97, rue Pasteur, 4300 ANS, tél. 041/63.61.04

Périodique : Journal-SOS.PG (mensuel).

TERRE

1, place Communale, 4470 VIVEGNIES, tél. 041/64.03.13

Périodique : Terre - Bulletin de liaison de l'opération Terre (3 à 4/an).

C. ONG « nationales » ou à branches francophone et néerlandophone

COMIDE/DMOS (Service de Coopération missionnaire au Développement / Dienst, Missie en Ontwikkelingssamenwerking)

179, av. Léopold II, 1080 BRUXELLES, tél. 02/427.47.20

Périodiques : Note : cet organisme élabore et canalise les projets d'un grand nombre de Congrégations et d'Instituts missionnaires. La plupart de ces entités possèdent un organe d'information.

F.C.D./F.O.S. (Fonds pour la Coopération au Développement / Fonds voor Ontwikkelingssamenwerking)

65, av. Legrand, 1050 BRUXELLES, tél. 02/649.60.91-92

Périodiques :

- Solidarité socialiste (trimestriel)
- Socialistische solidariteit (trimestriel).

LES AMIS DU PERE DAMIEN (DAMIAANAKTIE)

16, rue Stévin, 1040 BRUXELLES, tél. 02/219.29.96

Périodiques :

- Journée Mondiale des lépreux (trimestriel)
- Werelddag voor de melaatsen (trimestriel).

OXFAM-BELGIQUE / OXFAM-BELGIE

39, rue du Conseil, 1050 BRUXELLES, tél. 02/513.47.79

Périodiques : OXFAM-informations (bimestriel) (version en français et en néerlandais).

SOLIDARITE MONDIALE / WERELD SOLIDARITEIT

121, rue de la Loi, 1040 BRUXELLES, tél. 02/735.60.50

Périodiques :

- Solidarité mondiale (trimestriel)
- Wereld Solidariteit (trimestriel).

SOS-FAIM / SOS-HONGER

76, rue de Laeken, 1000 BRUXELLES, tél. 02/218.31.67

Périodiques :

- Demain le Monde (bimensuel)
- De Wereld Morgen (bimensuel).

ANNEXE 3

Extrait de la déclaration gouvernementale de M. W. Martens - 18 décembre 1981

En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud, la Belgique s'efforcera de promouvoir la coopération économique, sociale et humanitaire entre les Etats, et dans ce cadre de promouvoir le développement des pays les plus pauvres et de ceux avec lesquels nous entretenons des relations traditionnelles.

Le gouvernement orientera surtout ses efforts vers des projets visant à satisfaire les besoins de base des plus pauvres dans ces pays.

Il prendra et soutiendra dans le cadre de la présidence du Conseil des ministres de l'Europe, et au-delà, toutes les initiatives pour réaliser un pacte de croissance mutuel, axé sur les complémentarités indispensables entre la Communauté et les autres pays.

Extrait du Mémorandum de la Fédération des Entreprises de Belgique au gouvernement - décembre 1981

— La collaboration entre la politique de coopération au développement et celle du commerce extérieur doit être intensifiée au niveau du gouvernement et ce jusqu'aux échelons d'exécution compris.

— La coopération technique et financière bilatérale de la Belgique doit énergiquement être reconcentrée, de façon à mettre fin à l'actuel saupoudrage.

— La promotion de l'agriculture alimentaire, le développement des infrastructures économiques, le soutien des projets de coopération industrielle et d'investissement outre-mer devant faciliter notre reconversion industrielle doivent constituer des objectifs prioritaires.

— Afin d'accroître les effets multiplicateurs, les opérations conjointes, bilatérales, interrégionales et internationales auront la faveur du gouvernement; le concours des fonds des producteurs de produits énergétiques sera recherché activement.

— La loi créant le Fonds de la Coopération au Développement et votée par le Parlement en juillet dernier, doit rapidement être mise en vigueur. Ce Fonds devra disposer des ressources financières pour assumer toutes ses obligations légales.

— Les modifications de l'Arrêté royal du 10 avril 1967, portant statut du personnel de la coopération, devront être sanctionnées légalement dans les plus brefs délais.

— La nécessité d'assurer la « relève » de nos coopérants est impérative. Dans ce cadre, des formules souples, efficaces et adéquates seront rapidement mises en œuvre pour permettre à nos jeunes diplômés d'acquérir l'expérience professionnelle exigée par les Etats d'accueil; notamment, ceux-ci pourront être mis à la disposition d'entreprises belges installées outre-mer. En tout état de cause, la participation financières de l'Etat d'accueil sera exclue, cette exigence expliquant l'échec de l'Arrêté royal du 25 août 1978.

— Les marchés financés avec le concours du budget de la coopération au développement devront permettre davantage aux fournisseurs belges d'acquérir de nouveaux débouchés. Les marchés de gré à gré, ou attribués après un appel d'offres restreint, devront avoir la préférence. Dans ce cadre, le gouvernement suscitera des formules appropriées, à l'exemple de celles appliquées par les autres Etats membres de la CEE.

ANNEXE 4

Bibliographie sommaire

- Dumont, Jacques : L'aide privée au développement, structures, fonctionnement et enjeux
Courrier hebdomadaire du CRISP - N° 946 et 947, janvier 1982.
- Université de la paix : La coopération de la Belgique au développement des pays du tiers monde, Huy 1980.
- B. Piret et P. Galand : L'aide de la Belgique aux pays en développement, Contradictions et Editions Vie Ouvrière, 1983 (voir notre rubrique « Livres »).
- François Partant : La fin du développement, naissance d'une alternative ? Maspero 1982.

Ont paru dans les Cahiers marxistes

- Benoît Verhaegen : Recherche, technologie et développement au Zaïre mars 77
- Guy De Boeck : Déficit alimentaire et malnutrition, complément du surtravail avril 79
- L. Sando : La question tribale au Zaïre juin 79
- J. Lammens : Comment vit-on à Kisangani ? novembre 79
- J. Lammens : L'action syndicale au Zaïre mars 81
- A. Mobe-Fantasia : Intellectuels zaïrois avril-mai 82
- Dossier : Le Salvador, loin du Vietnam ? avril-mai 82
- Jean du Bosch : La crise et les rapports Nord-Sud mars 82
- Guy De Boeck : L'aide belge au tourisme rwandais : un facteur de développement ? oct.-nov. 82

Tous ces numéros peuvent être obtenus sur demande.

JACQUES MOINS

Notes sur le Parti communiste japonais

Le Parti communiste japonais est mal connu. Son éloignement ne doit pas faire obstacle à l'examen de ses positions souvent originales au plan national et international. Une rapide prise de contact à l'occasion du colloque qu'il organisait en juillet dernier, l'examen de divers documents en matière de politique internationale, les résolutions de ses organes de direction permettent de s'en convaincre.

Les notes qui suivent visent donc à mieux faire connaître le point de vue des communistes japonais, à stimuler la réflexion. Elles n'ont pas l'ambition de procéder à une analyse exhaustive de la politique des communistes japonais, mais d'en décrire certains aspects.

QUELQUES TRAITS

Le PCJ développe son action en regroupant environ dix pour cent de l'électorat. C'est donc une force importante. Il participe ou a participé à la gestion de nombreuses villes en alliance avec les socialistes. Il dispose d'un groupe parlementaire étoffé, d'un quotidien « AKAHATA » (Le Drapeau Rouge) diffusé le dimanche à près de quatre millions d'exemplaires et regroupe, dans un pays de 120 millions d'habitants il est vrai, 400.000 membres.

LE PASSÉ

L'histoire du PCJ est agitée. Secoué par des courants d'inspirations diverses il a subi des influences extérieures et parfois des ingérences fort lourdes. Né il y a soixante ans comme section de l'Internationale communiste, il a connu une longue période de clandestinité, de 1922 à l'après-guerre. Il est sorti de cette illégalité à la chute du militarisme japonais et sous la férule du général MacArthur a connu encore bien des persécutions et des limitations de son activité. Le danger de rester une secte étroite le guettait. Dans ses rangs certains songeaient à la lutte armée, assimilant le Japon à un pays colonisé par l'impérialisme. Il a cependant réussi à utiliser les structures démocratiques introduites après la guerre pour se développer.

Ses options se sont trouvées renforcées par un courant d'études marxistes, une tradition socialiste et l'expérience internationale de ses dirigeants. Au fil du temps — ce qui explique son souci de l'autonomie et de l'indépendance — il a subi des pressions des grands partis communistes chinois et soviétique. Ce dernier a soutenu en 1964 une scission dans la direction et le groupe parlementaire à l'occasion d'une vive polémique née lorsque le PCJ estima ne pas devoir soutenir certaines positions internationales de l'URSS. Il s'agissait du traité limitant les expériences atomiques en surface. Nous en verrons les motivations plus loin. Contentons-nous de constater qu'à cette occasion il fut secoué par une division et rangé un peu rapidement dans le camp des « pro-chinois ». Après une longue rupture, les contacts se sont renoués en 1979 dans le souci de préserver son indépendance et d'exprimer à l'occasion ses divergences.

Le PCJ a aussi connu des difficultés avec le PCC. Au moment de la révolution culturelle les rapports furent rompus à la suite d'ingérences et de pressions des communistes chinois en son sein. Le PCJ juge sévèrement les positions qu'il qualifie d'hégémonistes de la Chine. Il ne m'a pas été possible de mesurer l'évolution actuelle de cette polémique.

Dans une certaine mesure, malgré les contacts qu'ils entretiennent avec le Vietnam, la Corée, on pourrait croire les communistes japonais isolés. Mais leur action persévérante pour la paix, contre l'arme nucléaire leur donne une audience incontestable dans le mouvement ouvrier.

AU PLAN NATIONAL

Au plan national, le PCJ regroupe de nombreux éléments de la classe ouvrière. Celle-ci lutte dans des conditions très difficiles face aux puissants trusts nationaux qui règnent en maîtres dans les grandes entreprises s'appuyant sur une organisation syndicale sur mesure (Domei). Nombre d'intellectuels, d'artistes soutiennent le PCJ notamment dans ses actions dans les municipalités. Ses militants agissent dans la centrale SOHYO, dirigée essentiellement par les socialistes. Ce syndicat est une véritable courroie de transmission du parti socialiste, il pèse sur son orientation.

Le Parti socialiste japonais est puissant. Il regroupe le quart de l'électorat, dispose, nous venons d'y faire allusion, d'une puissante organisation syndicale forte surtout dans les services publics (enseignants, cheminots). Sa politique oscille entre une alliance avec les communistes et une entente avec la droite (le parti libéral actuellement majoritaire). La situation est mouvante et d'autres composantes spécifiques à la société japonaise jouent un rôle non négligeable comme le parti religieux Komeito et plus généralement le mouvement bouddhiste très engagé dans l'action pour la paix.

Le PCJ a dégagé en dehors des influences extérieures et malgré des divisions internes, une politique originale ennemie de toute aventure et de tout sectarisme. Il manifeste un intérêt évident pour l'expérience des partis communistes des pays industriellement développés. Il veille à la circulation des idées, publie les documents des divers partis, participe activement et avec vivacité aux discussions internationales. Ainsi il s'est prononcé contre l'intervention soviétique en Tchécoslova-

quie, en Afghanistan et a condamné l'état de guerre en Pologne. Il entend combattre les tendances hégémonistes qui existent, à son jugement, dans le mouvement communiste tout en dénonçant très vivement les menées de l'impérialisme américain et la politique de guerre froide de Reagan.

LE PROGRAMME

Lapidairement on pourrait résumer son programme actuel autour de quatre axes :

1. quitter l'alliance militaire avec les USA et réaliser un Japon neutre;
2. améliorer les conditions de vie des travailleurs (encore bien éloignées des nôtres);
3. s'opposer à la renaissance du militarisme, danger toujours présent;
4. faire fonctionner et élargir la démocratie, de création récente.

Le PCJ recherche l'alliance avec les socialistes qu'il critique actuellement pour avoir accepté le traité nippo-américain à titre provisoire... alors qu'ils l'avaient combattu pendant de longues années comme ils avaient lutté contre la guerre du Vietnam, l'arme atomique.

Il recherche des formes de regroupement originales et multiplie sans les monopoliser les actions pour la paix. En mai dernier, il a animé un grand rassemblement de plus de 400 mille personnes à Tokyo et participé à la récolte de millions de signatures destinées à l'assemblée de l'ONU consacrée au désarmement. Il propose un « forum d'entente pour l'union et le progrès » qui constitue une sorte de lieu de dialogue et de rencontre, une structure permanente de discussion.

L'extrême droite, peu importante, chauvine et militariste l'attaque vivement. Le parti au pouvoir qui entend maintenir des liens étroits et privilégiés avec les Etats-Unis le combat.

Les rapports avec les USA constituent d'évidence le problème essentiel d'autant que ceux-ci font pression pour le réarmement du Japon et veulent l'intégrer dans des alliances plus vastes dans le Pacifique (avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande). Ils envisagent de créer une sorte d'OTAN). Actuellement le Japon dispose d'une armée limitée surtout compte tenu de sa puissance industrielle. Les Etats-Unis voudraient en faire la troisième puissance militaire mondiale, ce qui pèserait sur l'économie d'un concurrent redoutable.

Le Japon, sous la pression des forces démocratiques et pacifistes, s'est interdit de recourir à la guerre dans sa Constitution et de produire, d'accueillir, de transporter les armes nucléaires mais les nombreuses bases américaines sur son sol disposent sans doute de telles armes, au mépris des interdictions formulées. Le gouvernement nippon est très discret à ce sujet.

LES POSITIONS INTERNATIONALES

Il nous paraît intéressant de nous étendre quelque peu sur l'analyse que font les communistes japonais de la situation internationale, d'examiner leurs positions en matière de lutte pour la paix et les rapports entre les partis communistes.

REAGAN

Pour les communistes japonais l'impérialisme américain a adopté une nouvelle stratégie qui consiste à « battre ses ennemis l'un après l'autre » en évitant la confrontation directe avec les grands pays socialistes, en profitant de leurs divisions. Dans cette optique la victoire du peuple vietnamien constitue une défaite importante de l'impérialisme. Les résultats de la Conférence d'Helsinki de 1975 qui confirmaient le statu quo en Europe et pouvaient y installer une certaine détente sont appréciés positivement. Toutefois la détente paraît assez superficielle et même éphémère.

Le PCJ est préoccupé par la relance de la politique de force et conservatrice dont l'administration Reagan est la meilleure illustration. Les événements du Moyen-Orient s'inscrivent dans cette perspective avec la perte du bastion iranien en 1979. Il considère que « l'intervention militaire en Afghanistan opérée brusquement par l'URSS en décembre 79 a fourni une occasion idéale pour l'impérialisme américain de développer largement sa politique de force sous prétexte de menaces soviétiques ».

La stratégie de Reagan est la version contemporaine de la politique de guerre froide (combinant la politique de refoulement à la Dulles et de la politique de division entre la Chine et l'URSS). Le réarmement est le principal moyen de cette stratégie qui vise à accentuer l'effort militaire des pays de l'OTAN et du Japon, à accroître la pression au Moyen-Orient.

Le cercle vicieux de la course aux armements nucléaires dans lequel le Japon risque d'être impliqué l'inquiète particulièrement. Dès lors les communistes luttent contre la politique d'ingérence et d'agression de l'impérialisme américain. En cette période de nouvelle guerre froide, ils s'opposent à la politique de guerre nucléaire limitée envisagée par l'administration Reagan, aux ingérences et aux interventions impérialistes des Etats-Unis en Amérique centrale et du Sud, dans le monde.

POLOGNE

La situation en Pologne lui paraît également préoccupante et témoigne d'une politique d'ingérence.

Pour le PCJ ces événements depuis le 13 décembre constituent « une sorte de coup d'Etat dirigé par une partie des hommes au pouvoir sous la pression et avec le soutien de l'URSS, acte incompatible avec les principes du socialisme. La reprise des activités de la Diète et du parti qui ont approuvé rétroactivement l'état de siège n'enlève rien à son caractère illégal ».

Les communistes japonais avaient apprécié positivement l'accord entre le gouvernement et le syndicat Solidarité comme un élargissement de la démocratie socialiste tout en soulignant « la nécessité de mener une lutte politique appropriée contre les divers éléments antisocialistes ». Immédiatement après la proclamation de l'état de siège, le PCJ déclarait : « Il est absolument inexcusable pour un pays socialiste comme la Pologne, 37 ans après la Libération, d'avoir pris ces mesures au nom du socialisme; il faut mettre un terme le plus rapidement possi-

ble à la dictature militaire et rechercher l'accord de toutes les formes sincères dans le pays afin de parvenir à une solution dans le respect de l'indépendance, en évitant toute ingérence extérieure ». Il ajoutait dans la suite : « Il faut être très attentif au fait que l'existence du bloc militaire fondé sur le Pacte de Varsovie et les intérêts communs de sécurité pour les pays rattachés à ce Pacte ont été utilisés comme prétexte majeur à l'ingérence extérieure ou à l'instauration de la dictature militaire. Comme l'indiquait déjà l'intervention militaire en Tchécoslovaquie, l'organisation du Pacte de Varsovie a été en réalité transformée en outil au service de l'hégémonisme de l'URSS ». Il faut y voir le rôle nocif de toute politique de bloc militaire.

« Pour défendre la paix mondiale la condition primordiale et la base de la paix perpétuelle est de respecter le droit des nations à déterminer elles-mêmes le sort de leur pays. »

QUEL « ÉQUILIBRE MILITAIRE » ?

Le PCJ analyse le cercle vicieux de la course aux armements nucléaires et la doctrine de l'équilibre des forces militaires d'une manière très critique.

Les Etats-Unis portent la responsabilité du développement des armes nucléaires. Les premières expériences nucléaires des pays socialistes étaient considérées comme inévitables et défensives. Mais depuis, le conflit entre l'URSS et la Chine a modifié les termes de la situation : « Les comportements de la Chine et de l'URSS ne sont plus purement défensifs et le PCJ sans mettre la politique internationale de la Chine ou de l'URSS et celle des Etats-Unis dans leur ensemble sur le même plan demande franchement et clairement à toutes les puissances nucléaires d'en finir avec le cercle vicieux de la course aux armements nucléaires et fondamentalement d'appeler à l'interdiction totale des armes nucléaires ».

On peut comprendre la sensibilité de la première nation atomisée du monde à ce sujet, mais il y a plus.

La théorie de l'équilibre militaire lui paraît dangereuse et il s'interroge sur l'évolution du PCUS qui jusqu'au 24^e Congrès soutenait les objectifs de la dissolution simultanée de l'OTAN et de l'organisation du Pacte de Varsovie, de la conclusion d'un traité pour l'interdiction des armes nucléaires et l'évacuation des bases militaires en territoire étranger. Il affirme que « dans la période où l'impérialisme américain fut obligé de réduire son budget militaire et de s'abstenir d'intervenir militairement à l'étranger en raison de la pression de l'opinion publique américaine contre la guerre et d'autres facteurs, l'Union soviétique a profité de ce déclin de l'influence des Etats-Unis au plan international pour accroître sa propre puissance militaire, imposant ainsi de nouvelles charges au peuple soviétique et pour étendre son influence extérieure ».

Lors des congrès suivants du PCUS, 25^e et surtout 26^e (février 81) la théorie de l'équilibre militaire a fait son apparition comme garante de la paix.

Cette théorie paraît dangereuse aux communistes japonais, elle risque de perpétuer la rivalité entre les alliances militaires, d'accélérer

le cercle vicieux de l'accroissement des armements. La technologie prend le pas sur la politique. Les dangers d'une guerre nucléaire limitée augmentent et l'équilibre de la terreur peut être rompu par une défaillance humaine.

La meilleure réponse serait dès lors de développer un mouvement international pour la prohibition des armes nucléaires, la dissolution des alliances. N'est-ce pas une fuite en avant ? « Tout en gardant à l'esprit le processus historique qui a obligé l'URSS à déployer les armes nucléaires pour assurer sa défense, le PCJ critique sévèrement l'accélération du cercle vicieux de la course aux armements par l'URSS sous l'impulsion de la doctrine de l'équilibre militaire ». Il en découle qu'il y a une polémique avec le programme de paix pour les années 80 avancé par le PCUS qui à ses yeux pose en prémisses deux erreurs graves : « justification impardonnable de l'intervention en Afghanistan et adoption de la doctrine de l'équilibre des forces militaires. Ce programme omet la conclusion d'une convention internationale pour l'interdiction des armes nucléaires et de leur emploi, la dissolution des alliances militaires. Ces divergences d'appréciation montrent clairement qu'un programme de paix ne peut être proposé unilatéralement comme un programme commun aux forces de paix ».

Ce que les communistes japonais soulignent : « Le gouvernement de l'Union soviétique a naturellement le droit aussi bien que la liberté de proposer des mesures diplomatiques relatives aux problèmes militaires et à d'autres problèmes concrets aux gouvernements de pays capitalistes et de négocier ces problèmes. Mais aucun pays et aucun parti ne peut proposer les mesures diplomatiques de son gouvernement, décidées par un congrès du parti, au mouvement démocratique international ou aux partis communistes d'autres pays en leur demandant leur approbation en tant que programme de paix commun aux forces pacifiques anti-impérialistes. Ce comportement stimule seulement la désunion dans le mouvement communiste international et le mouvement démocratique international au niveau de leur travail pour la paix et inhiber leur développement ».

On ne peut confier la cause de la paix à un sommet ou à des négociations entre les deux grands; il faut s'efforcer de dégager un programme actif pour la paix qui rassemble les forces les plus larges. Le PCJ indique les objectifs suivants à la discussion :

1. Opposition à toute forme d'agression contre d'autres nations et défense du droit à l'autodétermination nationale.

Le PCJ se réfère à ce propos aux cinq principes de paix établis par Nehru et Chou en Lai en juin 54 : respect mutuel de la souveraineté territoriale, non-agression mutuelle, non-ingérence dans les affaires intérieures, égalité et réciprocité, coexistence pacifique.

2. Conclusion de pactes internationaux d'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et d'interdiction totale des essais nucléaires.

Cet objectif paraît primordial au PCJ qui persiste à critiquer le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires ou le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires conclus au cours des années soixante. Pour lui, ceux-ci ont finalement contribué à l'élaboration d'une réglementation de la course aux armements nucléaires. Il

n'écarter pas pour autant des mesures partielles à condition qu'elles soient efficaces. Il souligne que les Etats-Unis secondés par les puissances occidentales se sont toujours opposés à l'interdiction absolue réclamée déjà au moment de l'appel de Stockholm en 1950. L'établissement et l'extension de zones dénucléarisées lui paraît le type de mesures partielles positives. Il y voit l'application du principe des trois **non** nucléaires auquel le Japon, première nation atomisée, a adhéré : ne pas fabriquer, ne pas posséder et ne pas permettre l'introduction d'armes nucléaires.

Si tous les essais nucléaires étaient interdits il serait difficile d'exploiter les têtes nucléaires d'un type nouveau, on ne pourrait plus tester leur efficacité. Ce type de mesure partielle peut donc aider à stopper la course aux armements nucléaires.

Dans cette optique il faut, selon les communistes japonais, apprécier les négociations SALT utiles seulement si elles préparent la voie à l'élimination absolue des armes nucléaires. En effet la course aux armements nucléaires n'a cessé de s'accélérer entre les Etats-Unis et l'URSS même au cours des négociations SALT I et II. Le plus sage serait donc d'en revenir au point de départ du mouvement de la paix : lutter pour l'interdiction totale des armes nucléaires. Le PCJ soutient toute action qui aide à réduire l'extension des armes atomiques, en Europe par exemple.

3. Réduction substantielle des armes conventionnelles.

Cette exigence vaut pour tous mais particulièrement pour les pays impliqués dans des alliances militaires et pour ceux qui disposent d'armements nucléaires tactiques, dits de dissuasion.

4. Evacuation des bases militaires à l'étranger et retrait des forces militaires étrangères.

5. Dissolution des alliances et des blocs militaires.

Dans cet esprit le PCJ lutte pour un Japon neutre et non aligné contre le renforcement de l'alliance militaire nippon-américaine. Les alliances militaires lui paraissent incompatibles avec un véritable système de sécurité collective.

Il réclame donc :

6. L'établissement d'un véritable régime de sécurité collective.

7. Le règlement des conflits par la négociation. A cet égard il considère que de telles négociations devraient permettre à l'URSS de recéder les îles Kouriles.

LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Nous avons vu que l'action du peuple japonais pour la paix a toujours revêtu une extension importante. Il en est de même aujourd'hui. Meurtri par la guerre et l'arme atomique, occupé longtemps par les Etats-Unis le Japon a servi de base militaire lors des conflits de Corée et du Vietnam. Le PCJ réclame un Japon libéré du Traité de sécurité, non aligné et neutre, c'est-à-dire non nucléaire et non aligné. Il ajoute que « si le Japon, qui se situe au troisième rang mondial en terme de productivité économique, s'associait aux pays non alignés après avoir

quitté le camp impérialiste et suivait la voie non nucléaire et non alignée ces pays pourraient augmenter leur influence internationale ».

Le PCJ « accorde un grand intérêt au développement de la lutte pour la paix dans les pays européens où se développent des actions pour l'interdiction des armes nucléaires et la dissolution des blocs militaires, contre le projet des Etats-Unis d'installer des missiles nucléaires de théâtre et contre le déploiement des fusées nucléaires soviétiques SS 20 ».

Pour lui, « dans le domaine de l'interdiction des armes nucléaires la lutte des peuples est allée plus loin que la politique soviétique bâtie sur la théorie de l'équilibre militaire. La prévention de la guerre mondiale ne dépend pas seulement de la politique des pays socialistes et encore moins de leur force militaire mais du rapport de forces dans l'arène politique internationale. C'est grâce à la lutte des peuples que les guerres de Corée et du Vietnam ont cessé et n'ont pas pris l'ampleur d'une guerre mondiale. Il faut prendre en compte le mouvement des non-alignés. Si une troisième guerre mondiale a été évitée jusqu'à présent même dans les périodes où l'impérialisme avait de toute évidence l'avantage en termes de forces militaires c'est grâce à la puissance, à l'ampleur des mouvements pour la paix ».

Il suffit d'évoquer ces diverses positions pour comprendre qu'elles font l'objet de critiques parfois acerbes, de polémiques très vives. C'est sans doute ce qui explique l'énergie avec laquelle le PCJ défend son autonomie et aborde la question des rapports avec les partis communistes.

Nous nous excusons du nombre de citations et d'extraits parfois un peu longs mais ils nous ont paru nécessaires pour illustrer les positions du PCJ, dans l'espoir de traduire et de résumer le plus fidèlement possible celles-ci. Nous avons notamment utilisé la résolution de la 8^e session plénière du CC du 15 mars 82, le programme de paix établi le 30 juin 1981 et des traductions d'articles d'Akahata.

CONCLUSIONS

Le lecteur jugera sur pièces. Nous nous contenterons de souligner quelques aspects des positions évoquées : le souci ferme d'une indépendance et d'une autonomie dans le jugement et les analyses.

Un ton ferme et parfois tranchant dans la polémique sans que celle-ci n'estompe la rigueur du raisonnement.

La volonté de dialogue avec les diverses composantes du mouvement communiste dans le respect des positions réciproques.

Un attachement passionné à la paix, une analyse souvent originale des rapports de force dans le monde, du rôle du mouvement de la paix, des objectifs qu'il doit s'assigner, accompagnés d'une critique vive et stimulante des théories de l'équilibre des forces.

La chanson pour enfants grandit

On pouvait se demander, avant le Festival de la chanson pour enfants, s'il existait une demande vraie pour ce type de production culturelle.

Depuis le Festival, le débat est tranché : oui, cette demande existe.

L'affluence du public (on a dû en refuser), la diversité de ce public — enfants, bien sûr, mais aussi parents, animateurs, responsables de maisons de jeunes, militants du théâtre pour enfants, etc. — sa diversité géographique (on est venu de Liège et du Hainaut aussi bien que du Brabant wallon et de l'agglomération bruxelloise) et le besoin de tous de s'informer — tout cela marque un changement qualitatif dans un domaine qui jusque'à présent cherchait encore sa voie.

Bien entendu, la chanson pour enfants va continuer à se chercher. Elle n'est pas mûre pour une codification, encore moins pour la sclérose. Pour certains créateurs, la meilleure méthode consiste à travailler avec des enfants en ateliers, à faire surgir et à enregistrer des textes dits par les enfants. Pour d'autres, il faut et il suffit d'écouter les enfants et en partant de leurs questions, de leurs rêves, de leurs peurs, le créateur construira une chanson « pour enfants ». D'autres enfin fabriquent leurs chansons en dehors de tout contact avec les enfants et se bornent — la chanson née — de soumettre ce produit aux gosses qui acceptent, aiment, rejettent...

Il y a encore un monde immense à explorer, un monde dont on ne fera pas vite le tour. Mais ce qui a frappé la plupart des observateurs (ou acteurs) de ce Festival, c'est la convergence de diverses attentes, la convergence d'innombrables demandes dans un même sens : il faut poursuivre ce travail, il faudrait assurer une continuité dans la présentation de chansons de qualité aux enfants (pourquoi pas tous les dimanches après-midi, par exemple ?).

Des vieilles Halles de Schaerbeek, quelque chose de neuf est parti, et bien parti.

T.R.

Le Festival de la chanson pour enfants était organisé aux Halles de Schaerbeek les 4, 5 et 6 février 1983 conjointement par la RTBF (Radio-Pirate et Radio scolaire) et l'ASBL « Autre chose pour rêver », avec la collaboration du ministère de la Communauté française, Tournées Art et Vie et Relations culturelles internationales, ainsi que le Crédit communal.

A LIVRES OUVERTS

L'AIDE DE LA BELGIQUE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

« Contradictions » et les EVO publient un assez volumineux ouvrage collectif qui tente de broser le tableau de ce qu'est actuellement l'aide belge aux pays en développement (PVD). Au moment où la crise sert de prétexte au gouvernement pour pousser à l'intégration pure et simple de la coopération dans les Affaires étrangères et surtout dans le Commerce extérieur, cet ouvrage vient à son heure.

L'ambition des auteurs est de procéder sans complaisance à l'examen de tous les aspects de l'aide belge, tant celle de l'Etat que celle des organisations non gouvernementales (ONG).

La première est envisagée dans son contexte international, où les politiques menées par les différents pays occidentaux ou les institutions internationales qu'ils contrôlent tendent à accroître l'intégration des PVD au marché mondial, mais dans une situation subordonnée et quasiment sous la tutelle des pays ou organismes aidants.

L'aide belge est un fourre-tout où l'on retrouve aussi bien l'envoi de coopérants militaires que de missionnaires, le remboursement de la dette coloniale que des subsides à notre commerce extérieur ou à nos universités. Les décisions en ces matières sont prises à travers un véritable dédale qui rend fort difficile l'identification précise des décideurs. L'affaire récente du Fonds de la Coopération, comme aussi divers incidents à prétexte « communautaire » mettent cependant en évidence une influence de plus en plus prépondérante des milieux d'affaires ayant des intérêts dans le commerce extérieur. La « bonne gestion » du budget de la coopération risque ici de ser-

vir de prétexte à un véritable détournement. L'évolution de l'aide belge dans les quinze dernières années n'incite, à cet égard, pas à l'optimisme :

— l'objectif toujours affirmé des 0,7 % du PNB n'a jamais été effleuré, même au prix de gonflements comptables;

— la coopération technique est en baisse, au profit des prêts d'Etat à Etat, souvent destinés à de grands projets technologiques mal conçus; et dans une bien moindre mesure, au profit des ONG. Celles-ci servent souvent de « vitrine humanitaire » à une coopération dont les orientations sont globalement très contestables;

— ses orientations géographiques qu'elles soient anciennes (Afrique centrale) ou plus récentes (Indonésie, Philippines, Haïti) sont loin d'être rassurantes.

Le Zaïre de Mobutu et le « cordon sanitaire » que constituent ses voisins immédiats continuent à occuper une place de premier plan : participation au « plan Mobutu », contacts commerciaux privilégiés de M. De Croo, projets mégalomanes et nocifs comme Kanyama-Kasese, valse-hésitation de la politique belge envers l'Angola, « voisin gênant » de nos amis du Zaïre et d'Afrique du Sud.

Dans nos relations plus récentes avec d'autres PVD (Algérie, Vietnam, Philippines) on retrouve ces mêmes orientations d'alignement sur le bloc occidental, de soutien à des régimes dictatoriaux — et d'hésitation, voire de refus, lorsque le partenaire est un pays progressiste et peu disposé à accepter n'importe quoi (et ceci parfois au détriment d'« affaires » qui auraient eu des retombées favorables en Belgique).

Ces orientations contestables sont tout aussi présentes dans l'aide multilatérale de la CEE, à laquelle la Belgique participe. La phraséologie généreuse des accords de Lomé, p.ex., en dissi-

mule mal le caractère néo-colonial. Pour justifier cette politique si contestable, on a souvent recours à l'argument de « l'emploi en Belgique », auquel la crise présente a redonné une nouvelle vitalité. L'emploi serait un grand bénéficiaire de nos relations avec les PVD. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que des relations plus équitables seraient bien plus favorables *et* aux PVD *et* à l'emploi en Belgique. Seules les banques et les milieux patronaux n'y trouveraient (peut-être) pas autant leur compte.

L'aide des ONG, quant à elle, est loin d'être comme on l'imagine souvent le lieu géométrique de la générosité, de l'idéalisme et de la bonne volonté. Elle aussi tend fréquemment à figer le pays « aidé » dans son rôle d'assisté.

De plus, le cofinancement des projets par l'Etat fait apparaître, quand on en scrute quelque peu la ventilation, la convergence entre les grandes orientations de la coopération officielle et celle des ONG : on peut certes faire n'importe quoi n'importe où, mais globalement les organisations, pays et projets à orientations réactionnaires y sont favorisés.

On pourrait certes dire — et l'objection est venue à l'esprit des auteurs de l'ouvrage — qu'il s'agit là avant tout d'un catalogue des fautes, erreurs, gaffes, bévues et boulettes de la coopération et qu'on reste quelque peu sur sa faim en ce qui concerne des suggestions positives.

Le mérite du livre est cependant de montrer de quelle manière se profile derrière des « erreurs » de la coopération, la volonté d'en faire un instrument de l'échange inégal. Il s'agit donc moins d'erreur involontaire que de conception intéressée des rapports de coopération.

L'antidote serait de développer la solidarité partout où cela est possible avec les forces de libération, les luttes populaires et les mouvements de défense des droits de l'homme. L'expé-

rience a montré maintes fois que l'appui extérieur, ne fût-ce que par l'information et l'opinion publique, peut galvaniser le dynamisme des luttes politiques, syndicales, paysannes... dans le tiers monde.

Mais la reprise en compte de cette attitude par les Belges, qu'ils appartiennent aux milieux « tiers-mondistes » ou simplement progressistes, suppose une sérieuse conversion des mentalités : il s'agirait désormais moins de savoir ce que nous pouvons tirer des PVD que de reconverter notre propre appareil productif pour qu'il puisse répondre aux véritables besoins des PVD, tels qu'ils seraient exprimés librement par des partenaires désormais vraiment considérés comme égaux.

Guy DE BOECK.

Editions Vie Ouvrière et Contradictions - 225 pages, 300 F.

ÉVOLUTION DE LA PENSÉE SCIENTIFIQUE

Ce petit livre, écrit par Lucia de Brouckère, professeur de chimie à l'U.L.B., retrace l'histoire de la chimie depuis l'Antiquité jusqu'à Dalton (XIX^e siècle) et se centre sur la construction progressive des notions d'atome et d'élément.

Mais on ne peut écrire une histoire de la chimie sans que transparaissent une philosophie des sciences. Celle de l'auteur n'est pas, comme nous le verrons, dépourvue d'ambiguïtés.

Les premiers jalons théoriques importants sont posés par les Grecs dans l'Antiquité. Du VI^e au IV^e siècles, les philosophes ioniens, comme Thalès, et leurs successeurs pratiquent l'observation mais ils fondent leurs théories sur des présupposés philosophiques plus que sur l'expérimentation : théorie des quatre éléments, eau, air, feu, terre, dont les mélanges forme-

raient toute la variété des substances connues. Les atomistes, Démocrite et Leucippe, émettent l'idée que la matière est constituée de particules invisibles en mouvement.

Ce matérialisme scientifique n'est pas hégémonique dans la mosaïque de cités qu'était la Grèce. Lorsque Athènes commence à dominer les autres cités, l'idéalisme de Platon combat les théories atomistes qui sont abandonnées pour quelques siècles.

L'apport de l'alchimie (XII^e-XVI^e s. surtout) à la constitution de la chimie moderne résulte du caractère concret de ses objectifs : transformer les métaux en or. Les alchimistes ont développé une série de techniques, comme la distillation, qui permettront une expérimentation systématique. Mais les explications théoriques des alchimistes sont marquées par la scolastique moyenâgeuse : elles se fondent sur la théorie des quatre éléments.

Les échecs des alchimistes et l'esprit critique de la Renaissance ébranlent de plus en plus la théorie des quatre éléments. Les théories atomiques resurgissent avec Newton. La loi d'attraction universelle des astres fournit un modèle analogique : la matière serait formée d'amas d'atomes qui s'attirent par le jeu de forces spécifiques : l'« affinité » jouerait, en chimie, le rôle de la gravitation en astronomie.

L'utilisation de méthodes quantitatives (balance) fournit des arguments contre la théorie des quatre éléments, conduit à constater que les substances réagissent entre elles dans des proportions définies; du point de vue théorique, cela aboutit à la théorie atomique de Dalton (1808) : les corps composés sont formés d'assemblages dans des proportions définies d'atomes de différents types.

C'est là que s'achève l'histoire contée dans ce livre, « à l'aurore de la chimie moderne ». Une des ambitions manifestes de l'ouvrage est d'*expliquer logiquement* l'évolution des concepts. Très

frappante est la rupture dans le mode d'explication. Chez les Grecs et les alchimistes, les idées scientifiques sont le produit d'une organisation sociale définie. Les Athéniens, par exemple, ne s'intéressaient pas à la technique, les esclaves assurant la production. L'idéalisme est présenté comme un corollaire. A partir de la Renaissance, par contre, les progrès apparaissent comme le fait d'individualités brillantes et s'expliquent par la biographie des individus et la filiation naturelle des idées (comme dans une histoire littéraire classique).

Je ne discuterai pas les liens science-société. Ces liens sont sûrement d'une nature plus subtile que ceux décrits dans le livre. (Pour une discussion approfondie, lire l'article de P. Gillis, Science et idéologie, C.M. n° 85, juin 1980).

Plus dangereux que le simplisme de la description me paraît être l'idéologie que sous-tend la rupture : le caractère nécessaire, donc objectif, du chemin qu'a pris la science à partir de la Renaissance. L'évolution se fait dans le sens d'un progrès : la chimie se dégage de la gangue des idéologies pour en arriver à une étude *directe* de la réalité.

Et du point de vue d'une société technicienne, un progrès a effectivement été accompli. Puisque la valeur des concepts scientifiques s'y juge à leur caractère opératoire, à leur capacité de rendre compte d'une certaine catégorie de phénomènes auxquels la société porte intérêt et qui, en général, lui permettront de contrôler ces phénomènes. Il est probable que le caractère opératoire des concepts n'a pas toujours été le critère de leur valeur. Par exemple, dans une société non technicienne comme celle de la Grèce antique, où science et philosophie ne se démarquaient pas encore.

Après la rupture de la Renaissance, la chimie a l'air d'être sur des rails. C'est la lutte triomphante de la théorie

atomiste contre celle des quatre éléments. Pas d'aiguillage, pas de bifurcation possible, le progrès linéaire !

De là à conclure qu'il suffit de laisser les sciences se développer librement pour que tout aille pour le mieux, il n'y a qu'un pas que l'auteur franchit (dans l'introduction). Or si l'on peut admettre que les lois scientifiques constituent des vérités dans un champ de validité précis, il n'est pas indifférent qu'une science explique telle classe de phénomènes plutôt que telle autre et sans aucun doute, les types de phénomènes expliqués ne sont pas uniquement déterminés par la logique interne du développement d'une science. L'interaction science-société joue un rôle important. Surtout actuellement, vu que la science est de plus en plus produite sur un mode industriel (cf. L'Araignée et le Tisserand, Seuil, Paris, 1979) et son financement dépend de l'État ou du capital privé.

Le plaidoyer pour la liberté du développement scientifique, plaidoyer souvent lié à la défense d'une université-temple de la connaissance désintéressée, n'est plus guère tenable actuellement. Ce qui ne signifie pas que les universités doivent être dépossédées des crédits de recherche et que celle-ci doive être confiée aux intérêts privés, donc servir ces intérêts. Non ! La société tout entière doit se réapproprier le contrôle et la définition des axes dans lesquels les efforts les plus grands doivent être fournis. C'est dans ce sens que je rejoindrais Lucia de Brouckère dans une de ses affirmations : « Le progrès technique doit être contrôlé et non supprimé » (page 11).

Reste à construire les moyens de ce contrôle.

Marc PIRLOT.

Lucia De Brouckère. « Evolution de la pensée scientifique. Evolution des notions d'atome et d'élément », Ed. Amis de la Morale Laïque, rue du Méridien 17 - 1030 Bruxelles.

LA CORRESPONDANCE DE CONSTANT MALVA

Les lettres de Malva désignent son double isolement : celui de l'écrivain prolétarien dans l'institution littéraire et celui de l'homme devant la misère noire qui le guette continûment. « Je suis, affirmait-il, de la catégorie des écrivains malheureux, sinon maudits et je dois subir mon sort ». Tout lui est sujet à angoisses et à désillusions : le milieu grossier, la famille à nourrir, la recherche laborieuse et souvent vaine d'un éditeur. La pénurie le contraint même à l'emprunt d'un pantalon usagé, parce qu'il ne peut plus ni ravaler ni remplacer le sien !...

Comme les œuvres littéraires, la correspondance acte ce drame quotidien. Mais elle fait aussi comprendre en quoi l'écriture de Malva ne relève pas de quelque « art brut » ou de quelque « enregistrement » du réel. Au départ des réflexions consignées tout au long, Malva procède par éliminations successives. Il rogne ses textes et en biffe les faiblesses à la recherche d'un idéal d'essentiel. La décantation de son écriture propre précède ainsi la phase de l'implication littéraire où il se mesure aux autres textes qui traitent de la mine (U. Sinclair, Hubermont et, surtout, Zola). On peut faire l'hypothèse que cette méthode en deux temps a préservé son travail de la contamination des modèles antérieurs en lui conférant sa qualité spécifique : un langage qui a le rythme de l'oral et la tenue de l'écrit. Au-delà de l'ironie amère des reconnaissances posthumes, on cerne mieux ainsi les raisons *littéraires* de la réédition presque complète de ses œuvres.

Les lettres de Malva offrent aussi des renseignements précieux sur les relations de l'homme. Pour la première fois, un ensemble de documents attestent ses opinions politiques et règlent sans doute les controverses sur son attitude pendant la guerre. Malva a cru que l'Allemagne aiderait à dépasser les

blocages politiques belges, en ce qu'un régime fort assumerait le rôle moteur du changement que ne remplissait pas la « passivité » des masses. Les rapports de Malva avec l'évolution idéologique d'H. De Man s'en voient confirmés, mais aussi éclairées ses relations avec d'autres acteurs politiques de l'époque, tels W. Dauge. Une postface de Jean Puissant livre le contexte dont les lettres font apercevoir le poids humain.

Premier numéro d'une nouvelle collection émanant des *Archives et Musée de la Littérature*, ce recueil de lettres de

Malva ne décevra pas ceux qui depuis longtemps se passionnent pour la littérature prolétarienne. Mais, provenant d'un organisme scientifique, il faut regretter que l'ouvrage soit d'un emploi malaisé. Pas d'index des noms cités et, au petit bonheur la chance, des notices sur quelques personnages. Ces lacunes, et un commentaire parfois évasif, ne paraissent pas justifiés par l'urgence de la publication.

Paul ARON.

Constant Malva - Correspondance, Bruxelles, Labor-Nathan (Collection Archives du futur) 1982.

Comme les œuvres littéraires la correspondance est ce drame quotidien. Mais elle lui aussi comprend en deux lettres de Malva ce qu'il y a de quelque « art brut » ou de quelque « entassement » du réel. Au départ des réflexions consacrées tout au long de Malva précédé par éliminations successives. Il reste ses textes et en fille les filigranes à la recherche d'un idéal d'essence. La détermination de son être que propre possède ainsi la prise de l'implication littéraire où il se mesure aux autres textes qui l'entourent de la main (U. Sinclair, Huberman et surtout, Zola). On peut être l'hybridé que cette méthode en deux temps a permis son travail de la communication des modèles enterrés en lui contenant sa double spécificité : un langage qui a le rythme de l'oral et la trace de l'écrit. Au-delà de l'ironie amère des connaissances postérieures, on croise ainsi les tensions vives de la révolution que quelques chapitres de ces œuvres.

Les lettres de Malva offrent aussi des renseignements précieux sur les relations de l'époque. Pour la première fois, un ensemble de documents situe tout ses opinions politiques et régionales dans le contexte des connaissances de son époque. Malva a cru que l'Allemagne allait à dépasser les

déterminés par la logique interne du développement d'une science. L'interaction science-société joue un rôle important. Surtout, actuellement, ce que la science est de plus en plus prise dans un mode industriel (cf. L'Amérique et le Tiers-monde, Seuil, Paris, 1979) et son financement dépend de l'Etat ou du capital privé.

Le plaisir pour la lecture du développement scientifique, à l'instar de son livre à la décharge d'une université, est de la connaissance déstabilisatrice. Ce n'est plus une science accessible. Ce qui ne signifie pas que les universités doivent être dépossédées de leurs droits de recherche et que celle-ci doit être confiée aux industriels privés. Mais le savoir est mis en danger. On ne peut donc tout savoir sans se réapproprier son être et la détermination des axes dans lesquels les efforts les plus grands doivent être faits. C'est dans ce sens que se rejoignent Louis de Broglie dans une de ses affirmations : « Le progrès scientifique doit être contrôlé et non supprimé » (page 11).

Révisé à construire les moyens de sa création.

Maria PIROTTI

Luigi De Benedetti - *Evolution de la pensée scientifique. Evolution des notions d'atome et d'électron*, Ed. de la Bibliothèque Latine, rue de Valenciennes 17 - 1050 Bruxelles.

EN REVUES

LA REVUE NOUVELLE

Un gros thème, traité dans la livraison de décembre de la RN, retiendra surtout notre attention : « l'école contre l'emploi ». Il y a cinq ans, le PCB organisait une journée d'étude sur ce thème et on y insistait fortement sur la nécessaire valorisation de la formation de base (école primaire), sur le danger de formations menant à « une incapacité polyvalente », sur le risque de voir les handicaps socio-culturels aggravés par le biais d'un enseignement professionnel étroitement adapté aux entreprises.

On retrouve certaines de ces préoccupations dans les trois études de la RN — études que domine un leitmotiv : ce n'est pas l'école qui peut fournir des emplois, c'est une autre politique industrielle et/ou une autre répartition du volume du travail. Il était important de le dire et de le démontrer, à l'heure où, président Janssen en tête, la FEB essaye d'accréditer l'idée que l'école et « l'aptitude au travail » des jeunes sont des facteurs décisifs pour l'emploi.

Dominique Grootaers et Francis Tilman montrent qu'en période de chômage massif, les mesures qui visent à ramener les jeunes sur les bancs de l'école n'ont généralement que des *effets pervers* : « accentuation des effets de surqualification des uns et d'exclusion des autres, augmentation de la concurrence entre les jeunes au détriment des moins bien armés d'entre eux ». Sans doute le plan Hansenne prévoit-il une alternance travail-formation mais, montrent les auteurs, cette alternance risque de n'être qu'une demi-solution, donnant aux jeunes un statut doublement précaire. Très attentifs à la culpabilisation des jeunes (qu'on encadre pour éviter qu'ils ne « tombent » dans la délinquance...), DG et FT plaident pour une politique

de loisirs actifs et d'éducation permanente.

Mateo Alaluf et Marcelle Stroobants éclairent ce qu'a de conflictuel le terrain de la formation professionnelle : le jeune a la volonté de valoriser au maximum sa formation en termes de salaire et de conditions de travail, et l'entreprise a la volonté de comprimer ses coûts salariaux. Ils observent que dans son effort de formation professionnelle, l'ONEm vise pour l'essentiel à « adapter aux exigences des postes vacants les connaissances d'un certain nombre de personnes en chômage ». Ils observent aussi que ce système finit par avoir des effets élitistes, parce qu'il coûte moins cher de prodiguer des formations de haut niveau à des gens déjà qualifiés, que de donner une base solide aux chômeurs faiblement scolarisés.

Et ils mettent en garde contre les charmes douteux d'une certaine polyvalence (exemple : industrie chimique), qui si elle permet aux travailleurs d'acquérir une vision moins parcellisée du processus de production, permet surtout de réduire les effectifs et d'augmenter la charge de travail individuelle.

Tout cela est accablant. Mais c'est l'article d'Albert Bastenier qui apporte sur le système scolaire belge les observations (chiffrées) les plus accablantes. Son objet : la scolarisation/qualification des jeunes migrants, dits de la 2^e génération. La disparité entre Belges et immigrés, tout au long du cycle primaire, est à ce point accusée qu'il est permis d'acter l'impuissance de l'organisation scolaire belge devant l'afflux — cependant prévisible et non conjoncturel — d'enfants étrangers. On ne s'étonnera pas dès lors de découvrir que 38 % de ces jeunes migrants relèvent de l'enseignement professionnel (contre 17 % d'autochtones) et 33 % dans l'enseignement général (contre 60 % d'autochtones). Bref, comme leurs parents, les migrants de la

2^e génération se retrouvent au bas de l'échelle. Et cette situation est plus grave aujourd'hui qu'hier.

Dans le premier numéro de 1983 de la RN, nous relèverons — encore l'école et encore les immigrés — un article de Silvana Panciera sur la délinquance réelle ou supposée des immigrés, un autre de Paul Wynants sur l'école catholique pour filles au XIX^e siècle. L'analyse de Wynants met à nu le caractère fortement idéologique de cette école qui, dès 1843, constituait un souci de premier plan de la hiérarchie catholique. L'école pour filles se voit confier un rôle social et moral — d'abord en séparant les filles des garçons et en évitant ainsi « l'indécence et le vice », ensuite en préparant les futures mères à leur fonction reproductrice et à leurs fonctions de conciliatrices et d'économies (notamment). Une analyse qui sent un brin le soufre, mais dont les sources sont au-dessus de tout soupçon...

A noter encore : un document de l'Institut historique centraméricain de Managua sur le Honduras.

R.L.

La Revue Nouvelle - 165 F pour le n° de décembre, 170 F pour celui de janvier 1983 - Adresse : 3, rue des Mouchérons, 1000 Bruxelles.

BULLETIN DE LA FAR

Ces dernières années, face à la multiplication des faillites, fermetures et licenciements collectifs, face au raidissement du patronat armé du chantage à l'emploi, les travailleurs appuient de plus en plus fréquemment leurs actions de grève d'une tactique maintes fois utilisée dans le passé : l'occupation d'usines. Offensive, elle désamorce les contre-attaques patronales (lock-out d'intimidation, recours aux jaunes...); défensive, elle empêche l'employeur, ou les liquidateurs, de démanteler des outils de production.

C'est pourquoi l'occupation d'usines

est devenue récemment une cible favorite du patronat : il s'agit pour lui d'enlever les dents à la grève. Mais derrière cet enjeu immédiat, s'en cachent de plus importants : ce qui est en cause, c'est le droit de propriété, que les capitalistes considèrent toujours comme souverain. Quittant ainsi le terrain du conflit social pour « monter » à la sphère pure du droit civil, le patronat poursuit sa logique. Il n'est plus question pour lui de droit du travail, quoi donc de plus normal que de porter l'affaire devant le juge naturel des troubles de la propriété : le juge de paix ?

Et voici, M. Lempereur, patron liégeois qui voulait licencier 30 % de son personnel et en est empêché par les travailleurs qui occupent son usine, assignant les délégués syndicaux plus un permanent devant le juge de paix de Grivegnée. Et le jugement du 6 juillet 1982 lui donne raison et ordonne aux syndicalistes de faire évacuer l'entreprise.

C'est ce jugement tristement exemplaire que Jacques Gennen commente dans un article fort bien documenté du Bulletin de la FAR. Citant — il en existe heureusement ! — certains auteurs illustres et une jurisprudence éparses mais encourageante, l'auteur démontre que le juge de paix a saisi l'argumentation que lui tendait le patron et distingué artificiellement l'occupation de l'usine de sa cause, c'est-à-dire une lutte sociale. Comme M. Lempereur, on peut le craindre, sera suivi par de nombreux autres employeurs (voir encore à Feluy), les travailleurs vont devoir se battre pour faire admettre ce principe : un conflit du travail doit se régler dans l'entreprise et non devant le juge, surtout le juge de paix. J. Gennen, juriste et syndicaliste, conclut : « Si le terrain juridique n'est pas le terrain de luttes le plus important pour l'organisation syndicale, il ne faut cependant pas le négliger, car l'adversaire ne se prive pas d'y transposer les conflits du tra-

vail avec la volonté d'enfermer la liberté de grève et l'action syndicale dans des limites juridiques toujours plus étroites... ».

Le Bulletin de la FAR se devait de commenter « l'affaire Bekaert-Cockerill ». Dominique Dauby et Jean-Luc Degée observent fort pertinemment que toutes les mesures répressives contre les femmes — qu'elles soient de source gouvernementale ou patronale — vont dans le même sens : « renvoyer la femme au foyer, réduire son salaire à un salaire d'appoint et surtout donner l'illusion aux travailleurs que c'est le seul moyen pour eux de garder leur emploi ». L'affaire Bekaert, poursuit le Bulletin de la FAR, illustre le risque d'une dynamique du « chacun pour soi » qui se développe à la faveur de la crise. « La politique de la droite est de s'appuyer sur cette tendance pour essayer de diviser, puis d'enfermer la lutte des travailleurs dans un moule corporatiste... » Faire de l'expérience Bekaert « un catalyseur pour repenser le combat d'aujourd'hui », voilà ce que proposent Dauby et Degée.

On notera, dans cette même livraison du Bulletin de la FAR, le grand intérêt d'une contribution de Georges Vandersmissen, qui formule des « éléments pour une réflexion syndicale » sur le problème de la recherche. Et une étude du professeur Max Frank sur « Le régime de taxation des agriculteurs en Belgique », qui met en évidence le régime de taxation beaucoup plus favorable réservé aux gros agriculteurs et dont profite surtout le Nord du pays.

Actualité et chronologie syndicales complètent ce sommaire.

J.-J.

Bulletin de la Fondation André Renard - N° 129 / novembre-décembre 82 - 180 F le numéro double - Place Saint-Paul 9-11 - 4000 Liège.

SOCIALISME

Le numéro 174 de la revue Socialisme est presque entièrement consacré aux actes du colloque « *Energie et démocratie* », organisé par l'Institut Emile Vandervelde le 4 septembre dernier à Huy.

Nous n'avons pas l'ambition d'analyser ici ce colloque par le menu; nous nous bornerons à quelques observations.

« ... nous devons exprimer une volonté commune de considérer les choix énergétiques comme un élément majeur de toute politique pensée pour l'avenir » est-il fort pertinemment acté dans l'introduction des actes du colloque. En traitant du thème « Energie, nœud du développement », Anne-Marie Lizin aborde précisément la question du lien entre choix énergétiques et avenir. « Nous considérons que la responsabilité ministérielle, publique, étatique, d'orienter les choix, de construire une politique pour chaque énergie, d'en contrôler l'application, n'est pas exercée aujourd'hui », écrit A.-M. Lizin. Est-elle si sûre que le gouvernement Martens-Gol n'oriente aucun choix; est-elle si sûre que les choix des patrons électriciens ne sont pas consciemment pris en compte et assumés par le pouvoir politique, même si l'unanimité ne règne pas parmi tous les ministres ? Certes, pour le rapporteur au colloque de Huy, les choix de Knoops vont à contre-sens de l'intérêt public. Mais elle ne remet pas en cause les structures du secteur énergétique et se borne à demander une structure de fixation des prix. Pareille fixation peut-elle être efficace, les féodalités de type Intercom restant ce qu'elles sont ?

Il était naturel qu'Anne-Marie Lizin développe en particulier sa réflexion sur le problème du nucléaire. Elle écrit : « Le PS doit rappeler qu'il n'accepte plus de pas supplémentaire vers l'énergie nucléaire en Belgique sans une progression massive de la

politique de sécurité ». Ce n'est donc pas d'une remise en cause fondamentale de l'actuelle politique qu'il s'agit, actuelle politique où le nucléaire est opposé à la recherche d'autres sources d'énergie, et se caractérise par l'inexistence d'une politique des déchets.

Dans sa contribution au colloque, Luc Hujoel développe deux points — la gestion de la demande et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il souligne qu'en matière d'URE, il s'est surtout produit « une rupture profonde dans la consommation », à la suite des « chocs pétroliers » et de la crise, mais il constate (avec une certaine insistance...) qu'il n'y a pas de politique globale de l'énergie dans ce pays. Sans préciser que pareille politique faisait aussi défaut quand le PS et le SP étaient au gouvernement, souvent à des postes-clés. Par ailleurs Hujoel fait une bonne démonstration de ce que la sécurité d'approvisionnement défendue par Knoops est un mythe, dénonce les contrats avec l'Afrique du Sud, souligne les avantages du contrat gaz avec l'URSS et dénonce le manque de contrôle de l'approvisionnement.

On trouvera encore des notations pertinentes dans les paroles de bienvenue prononcées par le député Rigo (qui montre notamment que le débat parlementaire était « arrangé d'avance ») ou

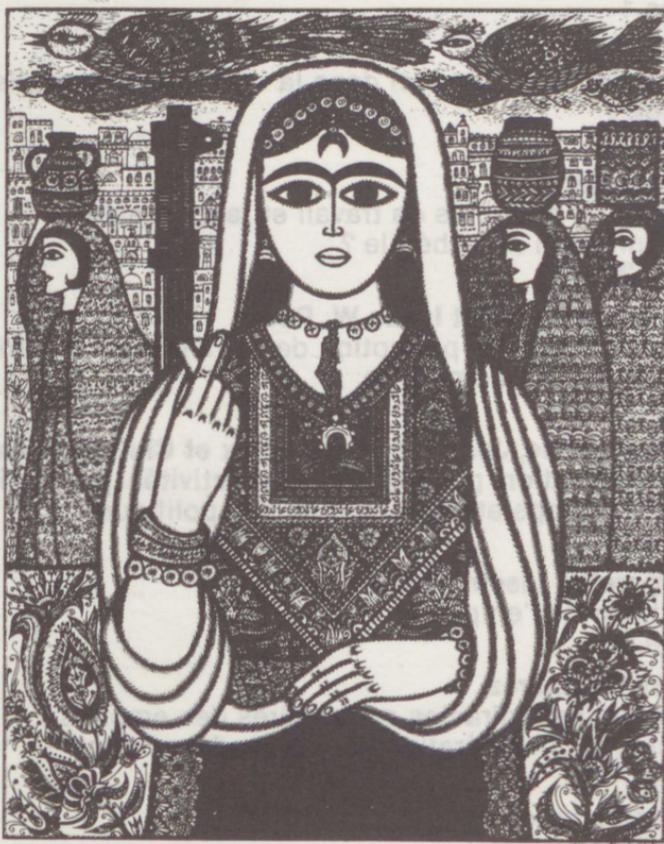
dans l'intitulé du texte de René Constant « Définir une politique claire et efficace ». On reste néanmoins sur sa faim de rigueur et de précision : trop souvent, le souci de masquer les responsabilités assumées par le PS comme parti de gouvernement, empêche d'atteindre une clarté que tout le monde prétend souhaiter. Il n'est pas douteux que la réflexion sur la politique énergétique a progressé à l'intérieur du PS; en témoignent notamment les votes contradictoires émis par les députés socialistes sur les amendements communistes concernant le choix du nucléaire et Kalkar. Certains ont voté non, d'autres oui, d'autres encore se sont abstenus. Ne serait-ce pas le signe que, en dépit d'un débat intérieur plus ouvert et plus animé, le PS n'a pas encore réalisé sa cohésion sur un projet global de politique énergétique ?

A noter dans cette livraison, un document plein d'intérêt : l'accord politique cadre signé à Liège le 20 octobre 1982 par le « Rassemblement des progressistes et socialistes wallons » et les Ecolos.

D.L.

Numéro double novembre-décembre 1982 - 13, bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles.

LES FEMMES PALESTINIENNES



AUJOURD'HUI ET DEMAIN...

Cette brochure, d'initiative pluraliste, peut être obtenue en versant 60 F au compte « Femmes-Palestina-Vrouwen » 001-1345890-91 de la CGER, 1030 Bruxelles.

Son objectif : informer l'opinion en Belgique de la situation des femmes palestiniennes, promouvoir la solidarité entre femmes progressistes de Belgique et de là-bas.

Critique régionale 8

Emploi : politiques de crise

Editorial

Page 1

Pierre Desmarez

Les politiques d'emploi dans la crise ou la normalisation de la marge ?

Page 3

Mateo Alaluf

Réduction du temps de travail et rapport salarial :
une inflexion néo-libérale ?

Page 20

Pierre Desmarez et Isaac W. Domb

Le programme de promotion de l'emploi ou l'apparition du travailleur du troisième type

Page 28

Emile Servais, Jean-Pierre Hiernaux et Christian Maroy

Marginalisation par rapport aux activités productives, cumul des handicaps et réadéquation des politiques

Page 50

Margaretha Lisein Norman

Politique de l'emploi en Suède

Page 66

Pierre Desmarez

L'empire des miracles ou les pires des emplois ?
Quelques considérations sur le modèle nippon

Page 101

Comptes rendus

Page 115

Informations

Page 122

Revue des revues

Page 130

Centre régional wallon de l'ULB
12, rue des Canoniers - 1400 Nivelles
Tél. 067/22.79.51

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO
Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE
DE LA COMMUNE
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

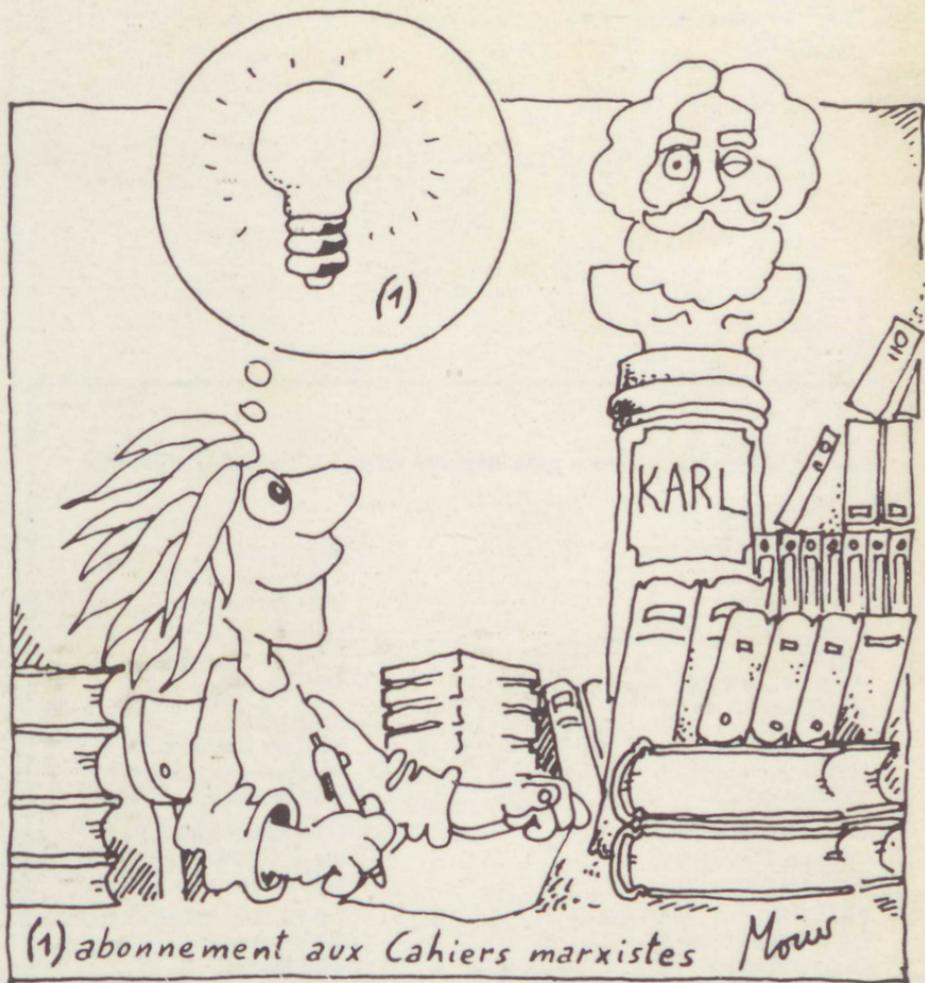
KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue Sous le Château 46
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue du Temple 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

Une bonne idée pour mieux agir...



L'abonnement annuel (10 livraisons) : 600 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 300 F

Etranger : 700 F

Soutien : F

ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles

Téléphone : (02) 512.07.04

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

80 F